



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale	
M. Gibson Barboza (Brésil)	1
M. Rogers (Etats Unis d'Amérique)	5
M. Ramphal (Guyane)	10
M. Lucio Paredes (Equateur)	15

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale

1. Le **PRESIDENT** : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée les décisions prises par l'Assemblée générale à sa 2035^{ème} séance plénière, le 22 septembre, au sujet de la procédure relative à la discussion générale, notamment en ce qui concerne la liste des orateurs, l'exercice du droit de réponse et la longueur des déclarations.

2. **M. GIBSON BARBOZA** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Le Brésil assiste à la vingt-septième session de l'Assemblée générale avec la conviction que l'intense activité diplomatique qui, au cours des derniers mois, a retenu l'attention de nos ministères des affaires étrangères devrait faire l'objet d'une étude approfondie; non seulement parce que cette activité diplomatique affecte les intérêts de la communauté internationale dans leur ensemble, mais aussi parce que nous pourrions, ainsi, voir dans quelle mesure elle est compatible avec la compétence et les objectifs de notre organisation.

3. Avant d'entreprendre cette analyse, vous me permettez, monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection unanime et de vous dire combien je suis heureux de vous voir présider nos travaux; car je n'oublie pas non plus que vous représentez un pays dont les fils ont émigré au Brésil en grand nombre. Par leurs efforts féconds et leur complète intégration à la société ouverte et multiraciale du Brésil, ils ont fortement contribué à l'évolution de leur patrie d'adoption.

4. En outre, je voudrais profiter de cette occasion pour dire à S. E. l'ambassadeur Adam Malik, combien j'ai été sensible à la façon sereine et juste dont il a présidé la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

5. Je désire aussi redire à M. Kurt Waldheim, que j'ai si souvent rencontré dans d'autres tribunes diplomatiques, la

satisfaction que mon gouvernement et moi-même avons ressentie lors de son accession au poste de secrétaire général des Nations Unies. Son sens des responsabilités, dont il a déjà fait preuve pendant la brève période où il a exercé les fonctions dont se sont si dignement acquittés ses prédécesseurs, son expérience diplomatique, que nous lui reconnaissons tous, et qui a contribué d'une manière décisive à son élection unanime à un poste à la fois exigeant et riche en possibilités, toutes ces qualités sont la meilleure garantie d'une renaissance du rôle que les Nations Unies, notamment par le truchement de leur secrétaire général, devraient jouer sur la scène politique internationale. Je suis certain que, dans mes paroles d'accueil, M. Waldheim saura reconnaître non seulement le message affectueux d'un collègue et ami de longue date, mais surtout la conviction du Ministre des affaires étrangères d'un pays dont le rôle dans la vie internationale va de pair avec sa croissance que notre secrétaire général possède les qualités indispensables de modération et de dynamisme propres au poste qu'il occupe. Qu'il possède l'initiative nécessaire pour porter à l'attention des Nations Unies les grands problèmes actuels, nous en avons eu la preuve lorsque dans un appel solennel il a invité l'Assemblée générale à rechercher les meilleurs moyens de combattre le terrorisme et les autres formes de violence qui menacent et sacrifient la vie d'hommes innocents [A/8791 et Add.1].

6. Il est très regrettable que l'Assemblée générale n'ait pas pu approuver le libellé du point 92, tel que l'avait recommandé le Bureau [voir A/8800/Rev.1, par. 18]. Après le vote sur les amendements présentés en séance plénière, samedi soir [2037^{ème} séance], la délégation brésilienne a insisté sur deux points qui lui paraissent indispensables pour faire comprendre sa position, à savoir, tout d'abord, que nous ne pouvons accepter le terrorisme, ou toute forme de violence, en tant qu'instrument politique légitime; et, ensuite, que le libellé du point, tel qu'il a été finalement adopté, contient des expressions qui ont souvent été employées lorsqu'on a cherché à justifier ou même à tolérer le terrorisme. Nous craignons beaucoup que ce libellé n'encourage des tentatives d'ingérence injustifiée dans des questions relevant exclusivement de la compétence intérieure des Etats et, par conséquent, ne provoque des débats acrimonieux et stériles.

7. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous préoccupons du problème du terrorisme, qui a touché tant de pays, dont le mien, comme chacun le sait. En janvier et février 1971, l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains s'est réunie en session extraordinaire à Washington pour s'efforcer d'établir, au niveau régional, un ordre juridique permettant de combattre et d'éliminer cette intolérable menace qui pèse sur la paix et le bien-être de nos peuples. Cependant, les résultats limités obtenus alors ne consti-

tuai pas, à notre avis, un instrument répondant à ce besoin pressant, comme les événements tragiques survenus depuis lors l'ont hélas prouvé. Je ne crois pas nécessaire de rappeler la position nette et vigoureuse que le Brésil a toujours adoptée à l'égard de ce grave problème. Je n'ai pas non plus le propos de rappeler ici l'histoire des temps récents, que personne, certainement, n'a oubliée. Ce que je veux, c'est lancer maintenant à tous, en cette arène internationale, un appel véhément : écoutons les clameurs de l'opinion publique, qui exigent de nos hommes d'Etat et de nos dirigeants des mesures pratiques et immédiates pour défendre les principes les plus élémentaires qui régissent les relations humaines.

8. Aucune préférence politique, aucun parti pris idéologique ne nous inspirent lorsque nous déclarons qu'il est urgent, qu'il est pressant, qu'il est indispensable que nous nous unissions, que nous nous organisions avec fermeté et détermination contre la violence hideuse et aveugle du terrorisme, à laquelle chaque pays est maintenant exposé. Cette violence aveugle, nous le répétons, dément de façon irréfutable la thèse selon laquelle la subversion terroriste est le fruit de l'injustice sociale ou de la pauvreté d'une société donnée.

9. Dans ces circonstances, soyons véritablement les "Nations Unies", indépendamment des différences de nos convictions idéologiques ou de la structure de nos organisations politiques : écoutons cette clameur et, fermement unis, luttons pour éliminer définitivement la violence, sous toutes ses formes.

10. La nation brésilienne célèbre cette année le cent cinquantième anniversaire de son indépendance. L'enthousiasme civique avec lequel nous commémorons notre entrée, il y a un siècle et demi, dans la communauté des Etats souverains vient renforcer notre volonté de construire notre destinée nationale dans la certitude que, pour progresser, le Brésil doit compter sur lui-même et sur le travail de sa population et dans la conviction que cette évolution peut être accélérée par l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité qui seules peuvent assurer à chacun des membres de la communauté internationale le droit au progrès et à la stabilité, ainsi qu'une voix souveraine et une présence active dans l'élaboration de l'ordre politique mondial. La diplomatie du Brésil, qui m'est aujourd'hui confiée, est entièrement conforme aux traditions de compréhension et de négociation que nos aînés nous ont léguées.

11. Depuis 26 ans, le Brésil a l'honneur et la responsabilité d'ouvrir le débat général, coutume qui me fait monter à cette tribune pour la troisième fois en tant que premier orateur. Cette tradition m'oblige aussi, tâche redoutable, à entreprendre le premier une analyse critique de la scène politique internationale à la lumière des événements diplomatiques des 12 derniers mois et sous l'angle des répercussions de ces événements sur cette large assemblée, irremplaçable pour la mise en harmonie du comportement extérieur des Etats, que sont les Nations Unies.

12. Les relations politiques internationales actuelles sont caractérisées par une évolution complexe, étendue et rapide. Ce qui est tout aussi caractéristique de notre

époque, c'est la persistance tenace de situations et de modes d'action qui, aux yeux du Brésil, sont moralement injustes, politiquement anachroniques et juridiquement condamnables. L'interaction contradictoire entre une conception nouvelle de la paix et de la sécurité — nouvelle parce qu'elle est aussi jeune que les aspirations que nous avons inscrites dans notre charte — et les comportements internationaux anciens, que nous n'avons pas réussi encore à remplacer, constitue la cause profonde des crises et des tensions qui continuent à bouleverser les relations entre Etats.

13. Ce n'est pas que je méconnaisse ou que je sois prêt à dénigrer les progrès encourageants que nous réalisons peu à peu sur la voie difficile que nous devons parcourir pour concilier les divergences et pour chercher à alléger les tensions. Mais ce long parcours vers la réalisation de nos idéaux de paix et de sécurité passe, hélas, par les contradictions et les paradoxes car, si les horizons du monde semblent s'être un peu éclaircis, les nuages épais de l'affrontement nucléaire maintiennent leur présence menaçante, sorte de condamnation avec sursis planant sur l'humanité tout entière. Ni la doctrine, ni la pratique de l'équilibre stratégique, ni les accommodements arbitraires entre les pôles de la puissance internationale n'ont réussi à éteindre les incendies des conflits régionaux. L'effort de coexistence au sein d'un arrangement stratégique — ou, en d'autres termes, "l'équilibre de la prudence" actuel dont parlait le Secrétaire général [A/8701/Add.1, p. 1] — détermine les activités diplomatiques bilatérales sans précédent auxquelles se livrent actuellement les grandes puissances et reflète les problèmes complexes de la réalité internationale d'aujourd'hui.

14. Mais il se trouve que l'allègement des tensions et la coexistence ne sont pas synonymes de la paix et de la sécurité que nous recherchions quand nous avons fondé les Nations Unies. Ce sont plutôt des palliatifs, opportuns peut-être étant donné les circonstances, mais peu satisfaisants et insuffisants; ils ne servent qu'à rendre l'atmosphère politique moins pesante, sans réussir pour autant à l'éclaircir. En effet, pour être durable et pour être fécond, l'allègement des tensions devrait être plus qu'un pis-aller auquel ont recours les puissances dominantes, guidées par leurs intérêts nationaux.

15. Notre sentiment de la réalité nous oblige à reconnaître la valeur pratique des différentes initiatives qui nous ont permis de faire un bond par-dessus les murs de la dissension et des conflits idéologiques irréductibles et de passer des années sombres et stériles de la guerre froide à cette période de dialogues. Cependant, de plus en plus conscients de l'impossibilité et de l'absurdité d'un affrontement nucléaire final, nous devons d'urgence aboutir à l'institutionnalisation d'un système équitable de paix et de sécurité internationales. Ce système, pour être durable et pour être universellement accepté, doit être édifié dans le cadre des Nations Unies et légitimé par elles; car c'est là la tribune véritable, authentiquement appelée à établir les normes des relations entre Etats.

16. Il y a quelques mois, après une longue période d'attente dans une anxiété croissante due à l'accroissement effréné des moyens de destruction massive dont disposent les superpuissances, la communauté internationale a été

informée des premiers et minces résultats des entretiens sur la limitation des armes stratégiques, résultats qui, en dernière analyse, reflètent les intérêts du microcosme de la parité stratégique.

17. Il est utile de demander si le sous-système des pactes latéraux est appelé à remplacer les Nations Unies ou même à les éliminer, ou si notre organisation doit avoir le pas sur ces pactes et conserver son droit d'évaluation et de sanction. Tant que la parité stratégique en soi demeurera l'objectif ou tant que cette parité sera interprétée comme constituant la seule condition et la seule garantie possibles de paix, cette paix, par définition même, sera instable et fugace.

18. Les auteurs des allusions récentes et explicites à une prétendue primauté des intérêts de sécurité des grandes puissances – auxquels des intérêts moindres et, vus sous cette perspective, des intérêts de clocher devraient être subordonnés – s'inspirent, de toute évidence, d'une thèse originale, selon laquelle certains pays peuvent agir conformément à des responsabilités particulières qui viendraient, sur le plan de la politique, valider leur comportement. Admettre et appliquer cette doctrine, c'est reléguer à une catégorie d'objectifs secondaires la mise en œuvre d'un système efficace de sécurité internationale inspiré des buts et des principes de la Charte.

19. Les considérations de la *Realpolitik* qui, à San Francisco, avaient influé sur la composition et le fonctionnement du Conseil de sécurité, ne suffisent pas à justifier l'abandon des moyens d'action envisagés dans la Charte – que l'on constate de plus en plus fréquemment – en faveur de négociations dans des organes latéraux restreints excluant la participation des puissances moyennes et petites. Il est incontestable, à notre avis, que la participation des puissances moyennes et petites serait extrêmement constructive et stimulante; elle équivaldrait à une transfusion de sang nouveau qui pourrait peut-être guérir la sclérose dont souffrent des structures qui ont vieilli sans, apparemment, qu'on s'en rende compte. La communauté internationale n'a-t-elle pas le droit de participer plus largement à la solution de problèmes qui, après tout, présentent un intérêt mondial collectif ?

20. On nous invite à être réalistes. Très bien, soyons véritablement réalistes et profitons de l'atmosphère de détente, de l'élan imprimé par les traités germano-soviétique et germano-polonais et les accords sur Berlin, qui présentent maintenant des perspectives favorables à une future conférence sur la sécurité européenne. Transférons cet élan à la scène internationale tout entière en profitant pleinement des mécanismes diplomatiques que nous offre l'Organisation. Que chacun d'entre nous, ici réunis, apporte sa contribution à l'édification d'une paix réelle et d'une sécurité véritable, nous tous qui sommes ici convaincus que la destinée de chacun de nous est étroitement liée à celle de tous les autres, que les riches de ce monde ne resteront riches que si les pauvres ne restent pas pauvres et que la paix et la sécurité – politique aussi bien qu'économique – sont inséparables.

21. Ce sont ces mêmes objectifs – conciliation des points de vue et accommodement d'intérêts souverains légitimes –

qui nous ont permis de poursuivre des négociations à Santiago sur un grand nombre de questions importantes relevant de la compétence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); et à Stockholm, ils nous ont permis de progresser de façon non négligeable vers la solution de ce problème majeur que constitue la protection de l'environnement.

22. Le Gouvernement brésilien estime que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés, à savoir arriver à une attitude commune à l'égard des problèmes de l'environnement et définir les principes qui "inspireront et guideront les efforts des peuples du monde en vue de préserver et d'améliorer l'environnement"¹. Le cadre normatif et opérationnel adopté à Stockholm constitue la base d'une large coopération internationale pour la conservation de l'environnement et fournit des critères rationnels qui devront guider les Etats dans l'exercice de leur droit souverain d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à leurs priorités et à leurs plans nationaux et sans ingérences injustifiées.

23. Le Brésil n'a jamais cessé et ne cessera jamais de défendre le droit souverain de chaque Etat d'utiliser pleinement, sur le plan économique, les ressources de son territoire dans l'intérêt de son propre peuple, mais nous ne méconnaissons pas pour autant la responsabilité qui incombe à chaque Etat de mettre en œuvre ses plans de développement nationaux sans entraîner de risques de dommages graves pour l'environnement des régions voisines. Notre attitude à cet égard trouve une illustration dans la position que nous avons adoptée en toute bonne foi et dans le meilleur esprit de bon voisinage au niveau de la tribune régionale spécifiquement saisie de la question et où, nous semble-t-il, il est toujours possible de trouver des solutions pratiques permettant de satisfaire tous les intérêts qui sont en jeu.

24. Malgré la persistance de situations de conflit graves, je reconnais qu'à bien des égards l'évolution des relations internationales semble suivre une voie plus constructive. Mais les Nations Unies sont notoirement absentes de toutes ces initiatives en faveur de la détente comme si les grands courants de négociations avaient été détournés afin d'éviter notre organisation. Il en est résulté une crise de confiance et un sentiment d'impuissance qui limitent la capacité normative des Nations Unies. Forcé nous est de reconnaître que nous n'avons pas encore pu affirmer la prédominance juridique et morale de notre document constitutionnel ni, sur le plan de la politique et de la sécurité, permettre à l'Organisation de donner toute sa mesure.

25. J'insiste sur le domaine de la politique et de la sécurité car, dans les domaines économique et social, les réalisations des Nations Unies sont moins décourageantes. La coopération et l'assistance économiques, telles que nous les concevons aujourd'hui et telles que nous avons l'intention de les développer davantage encore, sont les produits d'une prise de conscience née et entretenue dans cette salle même et qui, en fait, a permis d'étendre la portée du chapitre IX de la Charte et de transformer en réalités

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1973* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), p. 3.

concrètes beaucoup d'idées qui, à l'origine, n'étaient que des aspirations timidement formulées. J'insiste sur ce point car l'Assemblée générale a baptisé et parrainé nombre d'initiatives qui ont pris forme plus tard dans d'autres organes de notre système, parce que le Conseil économique et social n'avait pas, en temps utile, fait l'effort de traiter les problèmes multiples du développement économique et ne s'était pas acquitté de ses responsabilités dans le domaine de l'élaboration des principes directeurs et de la coordination.

26. Toute analyse critique des Nations Unies doit contenir un chapitre reconnaissant les mérites de notre organisation — ou, si vous préférez, les mérites de son assemblée — qui a donné forme et substance aux aspirations de la grande majorité des Etats Membres en matière d'assistance et de coopération.

27. Il reste encore beaucoup à faire en ce domaine. Il faudra détruire de nombreux mythes, éliminer bien des attitudes conservatrices si nous voulons que les pays riches apportent aux pays pauvres une assistance internationale accrue et plus efficace; en un mot, pour donner enfin une forme nouvelle à la division internationale du travail, afin que les mécanismes de coopération soient moins gênés par ces idées préconçues, ces mythes et ces attitudes conservatrices. Les efforts longs et patients déployés dans ce sens, dont on commence à entrevoir les résultats, porteront réellement tous leurs fruits si nous sommes prêts à rendre fertiles d'autres idées exprimées dans la Charte, idées qui relient sécurité économique et sécurité politique collective.

28. Telle est la voie que nous a récemment tracée le Secrétaire général, avec l'autorité dont il est investi, lorsqu'il nous a dit :

“... les problèmes économiques, tout autant que les différends politiques ou militaires affectent la sécurité mondiale. Aussi, la sécurité économique collective est-elle un complément nécessaire de la sécurité politique collective. Un système de sécurité économique collective donnerait un sens et un élan accrus à la Stratégie internationale du développement, ainsi qu'à son mécanisme d'examen et d'évaluation.

“Alors que le Conseil se trouve dans une phase de renouvellement, le moment est venu de réfléchir sérieusement et attentivement sur cette idée, ainsi qu'aux moyens pratiques de la mettre en œuvre².”

29. Je voudrais à ce stade exprimer la satisfaction qu'a éprouvée mon gouvernement en voyant le Secrétaire général reprendre à son compte le concept brésilien de sécurité économique collective. S. E. M. Waldheim a accordé à ce concept le laissez-passer qui lui permettra, nous l'espérons, d'être admis dans la philosophie économique internationale des années 70. Le Brésil n'exige pas que l'on s'empresse d'arriver à une élaboration définitive de ce concept; nous ne voulons pas non plus que, par excès de hâte, il soit appliqué de façon défectueuse, incomplète ou insuffisante. Tout au contraire, nous proposons un dialogue franc, largement ouvert; ce que nous voulons, c'est travailler

ensemble pour perfectionner ce concept et en formuler les principes opérationnels. La délégation brésilienne reviendra sur cette question, en temps opportun et à la tribune appropriée, avec la seule intention de contribuer à renforcer et à améliorer les fondations sur lesquelles devraient reposer la paix et la sécurité du monde.

30. Permettez-moi maintenant de résumer la thèse principale de cet exposé.

31. Si le processus d'organisation internationale est irréversible puisqu'il contient une aspiration partagée par le monde entier et constitue une constante de l'évolution historique des relations entre Etats, pourquoi notre organisation se trouve-t-elle si souvent laissée de côté? Cette situation est-elle due à ce que certains pays ont cru bon de ne pas utiliser l'Organisation en tant qu'organe de décision collective? Ou bien convient-il d'attribuer l'affaiblissement des Nations Unies à des défauts de structure provoqués par leur stagnation institutionnelle, par leur insuffisance devant la réalité internationale de l'heure déjà tellement distincte de ce qu'elle était à la fin de la seconde guerre mondiale et dont la Charte avait dû se faire le miroir?

32. Quelles que soient les raisons de l'appauvrissement politique, diplomatique et même financier que les Nations Unies ont peu à peu connu, il est indispensable d'insuffler une vigueur nouvelle à notre organisation, de la renforcer car elle est le centre convergent de la politique internationale, de lui permettre de reprendre en main le contrôle de l'amélioration des relations entre Etats car les Nations Unies, seules peuvent fournir les paramètres juridiques et politiques de conciliation entre les intérêts nationaux légitimes et ce qui convient à l'intérêt de la collectivité.

33. La mise en marge diplomatique des Nations Unies a été, par le passé et maintenant encore, due en grande partie à leur vieillissement institutionnel qui réduit leur capacité de transformer les paroles en actes, la volonté en mesures pratiques, la détermination en réalité. La Charte des Nations Unies est, par rapport aux relations internationales, ce que les constitutions nationales sont par rapport à l'ordre interne politique et juridique des Etats Membres. Aucune constitution écrite, dans l'histoire, n'a jamais réussi à rester inchangée. A mesure que les sociétés auxquelles elles s'appliquent changent et évoluent, les constitutions nationales évoluent et changent pour ne pas devenir lettre morte par suite du refus de reconnaître et de rendre officiels de nouvelles situations et des facteurs sociaux nouveaux. Actuellement, nous sommes témoins, au niveau international, de la création d'un fossé de plus en plus profond entre les normes constitutionnelles et la réalité. Il y a là un fossé normatif, dirais-je, qui s'ajoute à ces autres fossés dont souffrent tant les deux tiers de l'humanité.

34. De toute évidence, la mesure dans laquelle les Nations Unies peuvent être efficaces dépend moins du texte de la Charte que de la volonté politique de respecter et de mettre en œuvre ses objectifs et ses principes; il n'en est pas moins vrai cependant que toute norme anachronique devient en elle-même un obstacle à l'évolution et que l'excès de validité des institutions supplantées décourage l'exercice de cette même volonté politique.

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-troisième session, 1819ème séance, par. 52 et 53.*

35. Le Gouvernement brésilien affirme que la seule possibilité est l'adaptation et la réforme.

36. Mon gouvernement reconnaît sans hésitation tout ce qui est durable et précieux dans notre charte. Du haut de cette tribune même, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, j'ai adressé un appel à tous pour que nous appliquions la Charte dans toute son acception normative et que nous utilisions pleinement les capacités diplomatiques de notre organisation³. Ainsi, en réitérant l'adhésion totale du Brésil aux principes et aux objectifs de la Charte, j'affirme aussi qu'il est grand temps d'améliorer cette charte. Il me semble que c'est un argument fallacieux que de dire que, si nous refondions la Charte, les conditions politiques d'aujourd'hui nous empêcheraient d'aboutir à un document aussi utile que l'a été le document de 1945. Cet argument contient implicitement l'hypothèse pessimiste qu'au cours des 27 dernières années le monde a empiré et que les hommes d'Etat sont devenus moins raisonnables.

37. Le Gouvernement brésilien n'entend pas proposer que nous récrivions la Charte; ce que nous devons faire, c'est donner une vitalité nouvelle à notre document constitutionnel, en corriger les imperfections, le mettre à jour et, qu'il me soit permis de le dire, l'adapter à un monde qui est déjà très loin de la réalité internationale de la période d'après guerre.

38. Interprétant la volonté de nos gouvernements, les auteurs de la Charte avaient reconnu eux-mêmes, avec l'humilité de véritables hommes d'Etat, qu'ils n'avaient pas élaboré un instrument parfait et éternel. A l'Article 109, ils avaient prévu et affirmé eux-mêmes la nécessité d'une réforme en fixant un délai pour la révision, processus jugé indispensable pour que les Nations Unies puissent durer et évoluer. Je voudrais rappeler que, dès San Francisco, la délégation brésilienne, comprenant que nous vivions à une époque mouvante, avait proposé une révision automatique de la Charte tous les cinq ans, indépendamment du veto⁴. Quand allons-nous suivre la ligne de conduite prévue avec tant de sagesse à l'Article 109 ?

39. Le Gouvernement brésilien estime qu'une révision et une réforme éventuelle de la Charte contribueraient de manière décisive à stimuler la volonté politique d'utiliser les possibilités de l'Organisation internationale de la manière la plus efficace et la plus complète, et de lui donner un caractère opérationnel et dynamique, la mettant au service d'un monde si visiblement en état de transition.

40. En réponse au questionnaire du Secrétaire général [voir A/8746], mon gouvernement a déjà indiqué les questions qui, à son avis, devraient bénéficier de la priorité la plus élevée à l'occasion d'une révision de la Charte. Il a expressément mentionné le concept de sécurité économique collective et les opérations de maintien de la paix. Nous avons également présenté des suggestions visant à accroître

l'efficacité du Conseil de sécurité. Et, tout en insistant sur l'interdépendance de ces différentes questions, nous avons noté que le débat relatif à la révision de la Charte fournirait l'occasion d'un examen en profondeur de toutes les questions connexes et des positions de principe qui ont un rapport tant avec le travail du Conseil de sécurité qu'avec sa structure organisationnelle. Cette question exige une nouvelle évaluation approfondie et impartiale, à l'abri de toutes considérations fondées sur la structure de puissance dépassée qui prévalait immédiatement après la guerre.

41. L'accélération du rythme des relations internationales et le développement croissant des moyens de communication offrent aux pays nouvellement indépendants la possibilité de sortir de l'isolement historique dans lequel ils ont vécu et de faire connaître leurs intérêts nationaux sur le plan international. Le développement national entraîne un accroissement des obligations internationales, la croissance augmente les responsabilités internationales et, partant, les engagements et les devoirs. Voilà longtemps que le Brésil a fait un choix irréversible en faveur de tout ce qui présuppose la clarté et l'entente, en faveur de relations justes et correctes avec les autres nations, de la bonne foi dans l'acquiescement des obligations, et a rejeté systématiquement la thèse des voies séparées de progrès et des droits fallacieux découlant de la puissance.

42. Il convient de donner d'urgence une vie nouvelle aux idéaux de sécurité collective qui ont inspiré la Charte, sous la forme d'un système de normes plus pratiques qui tiennent mieux compte de la réalité contemporaine, normes qui seraient solidement rattachées aux principes voisins de l'égalité souveraine et de l'égalité de possibilités entre les Etats.

43. Un réalisme politique véritable consiste à essayer de construire un ordre international permanent fondé sur le consensus collectif. Cette assemblée est, par excellence, le lieu où l'on peut élargir les ententes réalisées par quelques-uns sur des questions intéressant un grand nombre de pays, et faire en sorte que ces ententes profitent à tous. Il appartient aux Nations Unies, qui représentent la communauté internationale organisée, d'assumer la responsabilité finale d'une tâche dont elles sont seules à pouvoir se charger : édifier les bases d'un système équitable de coopération internationale, construire la paix et la défendre.

44. M. ROGERS (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Ces dernières années, le monde a connu des progrès remarquables vers l'un des objectifs de la Charte qui consiste "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage".

45. Dans la seule année 1972, les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont engagés mutuellement à faire de leur mieux pour éviter les affrontements militaires, respecter l'égalité souveraine de tous les pays et favoriser les conditions dans lesquelles aucun pays ne se verrait soumis à une intervention de l'extérieur dans ses affaires intérieures. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont fixé également des limites précises à leurs systèmes de missiles stratégiques défensifs et, pour les cinq années à venir au moins, à leurs systèmes offensifs. Les Etats-Unis et la République populaire de Chine se sont engagés à élargir l'entente entre les

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières*, 1841ème séance, par. 35.

⁴ *Documents de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale*, G/7 e (3) [vol. 33].

deux peuples, à améliorer leurs relations — dans la conviction que ce serait dans l'intérêt de tous les Etats — et à s'opposer à tous efforts visant à l'hégémonie en Asie ou à la division du monde en sphères d'influence. Le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique et les Etats-Unis se sont mis d'accord sur des dispositions précises pour assurer les déplacements sans obstacles vers Berlin et à partir de Berlin par la route, le rail et les voies navigables. La République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande ont entamé des négociations sur un traité pour rendre leurs relations plus normales. La Corée du Nord et la Corée du Sud ont intensifié leurs entretiens sur le sort des familles divisées et sont convenues d'établir un comité mixte pour étudier les problèmes de l'unification.

46. Il y a eu, en 1972, nombre d'autres contributions en vue d'atteindre les objectifs de la Charte. J'ai cité ces exemples uniquement pour montrer comment l'ancienne habitude d'hostilité commence à s'user. Si ce processus continue, il finira par se manifester clairement au sein des Nations Unies elles-mêmes.

47. Nous avons été encouragés également par des appels lancés tant dans les capitales de l'Est que dans celles de l'Ouest en vue d'une Europe plus sûre et plus ouverte. Un pas sur la voie menant à ce but serait la création d'un équilibre militaire plus stable en Europe centrale par la négociation de réductions équilibrées et mutuelles des forces. Nous sommes actuellement en consultation avec nos alliés et nous pensons que des entretiens d'exploration sur la question pourraient commencer au cours des quelques mois à venir. Nous espérons qu'ils seront féconds.

48. Il est également important de progresser vers des rapports plus normaux en Europe, rapports qui n'existent plus depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Dans la recherche de cet objectif, une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, si elle est préparée de façon soigneuse et constructive, pourrait jouer un rôle d'importance vitale. Une conférence dont l'effet d'ensemble serait de placer un sceau d'approbation sur les divisions rigides en Europe ne ferait que prolonger les problèmes d'aujourd'hui pour une génération de plus. A l'inverse, une conférence qui favoriserait l'établissement de rapports plus normaux entre tous les Etats et les peuples d'Europe renforcerait la tendance vers de meilleures relations à d'autres échelons. Voilà pourquoi nous pensons que la conférence doit prendre des mesures pratiques afin de favoriser un déplacement plus libre des hommes, des idées et des marchandises sur tout le continent.

49. Nous étudions également à l'heure actuelle diverses options concernant les prochains entretiens sur la limitation des armes stratégiques. Les Etats-Unis se proposeront d'atteindre les buts généraux que voici : premièrement, nous nous efforcerons de négocier sur les armes offensives. Ce faisant, nous ferons en sorte d'étendre la portée des armes stratégiques offensives incluses dans les limitations et d'établir un équilibre juste dans les systèmes principaux de vecteurs. Deuxièmement, nous examinerons soigneusement les limitations qualitatives de nature à renforcer la stabilité. Troisièmement, nous viserons à réduire le niveau des armements stratégiques. Comme l'a dit le président Nixon devant cette assemblée en 1969, nous devons "faire un

effort déterminé non seulement pour limiter le développement des armes stratégiques, mais pour renverser la tendance actuelle"⁵.

50. Certes, nous accordons beaucoup d'importance aussi au travail de la Conférence du Comité du désarmement qui s'attache maintenant à empêcher l'accumulation d'armes chimiques pour emploi en temps de guerre. Le travail de ce comité a beaucoup fait pour résoudre certaines des questions complexes et importantes liées à la possibilité de réduire les armes de cette nature. Les Etats-Unis intensifient leur étude de toutes les propositions et nous espérons pouvoir faire connaître notre position en la matière bientôt.

51. De ce que j'ai dit, il ressort clairement qu'aux yeux des Etats-Unis la meilleure manière d'aboutir à un véritable progrès en matière de désarmement c'est d'agir de façon pratique et progressive.

52. Qu'il me soit permis de passer à d'autres domaines dans le monde où il faut que le progrès s'accélère.

53. En Afrique, cette assemblée doit continuer d'appuyer les efforts des hommes de toutes les races pour la défense de la dignité humaine, de la libre détermination et de la justice sociale. Les Etats-Unis continueront de soutenir fermement tous efforts pratiques visant à ces fins.

54. En Amérique latine, bien que les taux de croissance, ces dernières années, aient dépassé de loin les objectifs de l'Alliance pour le progrès, le développement économique demeure un souci principal et un besoin essentiel. Le Gouvernement des Etats-Unis reste engagé à l'égard d'un programme considérable d'assistance économique, notamment par le truchement d'organisations régionales. Reconnaissant l'importance du commerce pour le développement, nous appuyons activement la participation des pays de l'Amérique latine et d'autres pays en voie de développement aux futures négociations sur un nouveau système monétaire international.

55. Au Viet-Nam, les Etats-Unis ont réduit leurs effectifs armés, qui sont passés de quelque 550 000 à 35 000 hommes. Le président Nixon a proposé un cessez-le-feu dans toute l'Indochine, sous surveillance internationale, un échange des prisonniers de guerre et le retrait total des forces des Etats-Unis. Au titre de cette proposition, l'avenir politique du Viet-Nam pourrait être négocié par les Vietnamiens eux-mêmes. Le président Nixon a également promis qu'un grand effort serait fait en vue d'aider les deux Etats vietnamiens dans leur relèvement d'après guerre. Dans de telles circonstances, il est malaisé de comprendre pourquoi l'autre partie continue de penser que la guerre doit se poursuivre.

56. Au Moyen-Orient, l'élan vers un règlement de paix doit être repris. Notons deux éléments positifs. Tout d'abord, le cessez-le-feu dure depuis plus de 25 mois. Ensuite, l'atmosphère en vue d'un règlement semblait

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Séances plénières, 1755^{ème} séance, par. 67.*

beaucoup s'améliorer à mesure que progressait l'année 1972. Reconnaissons cependant que les meurtres de Munich ont déclenché un jeu déplorable d'action et de réaction — je souligne que les Etats-Unis considèrent que l'action et la réaction sont toutes deux déplorables — et ce jeu a nettement assombri les perspectives d'un progrès rapide. Néanmoins, ni l'une ni l'autre des parties n'a fermé définitivement la porte à de futurs efforts diplomatiques. Nous croyons que les forces favorables à un règlement pacifique continuent d'avoir la haute main. Notre tâche, en cette assemblée, notre tâche individuelle en tant que représentants des nations, doit consister à tout faire pour assurer que les efforts en vue d'un règlement pacifique soient soutenus.

57. La situation "ni paix ni guerre" qui prévaut à l'heure actuelle au Moyen-Orient ne sert ni ne servira les intérêts de qui que ce soit dans la région. Un accord de paix stable, juste et durable, fondé sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, continue d'être l'objectif des Etats-Unis. Mais nous croyons que cela n'est pas possible si les parties intéressées n'entreprennent pas un processus sérieux de négociations. Aucun règlement imposé du dehors ne pourrait durer longtemps. La négociation n'est pas la capitulation. Une activité de négociations entre adversaires de longue date se manifeste dans le monde entier. Pourquoi le Moyen-Orient serait-il une exception? Tandis que la Corée du Nord peut avoir des entretiens avec la Corée du Sud, alors que les Allemands de l'Est peuvent parler avec ceux de l'Ouest, alors qu'Indiens et Pakistanais se rencontrent dans l'après-guerre immédiat et avant le retrait des troupes, le Moyen-Orient ne devrait certes pas être l'exception à la règle générale selon laquelle il y a lieu de concilier les divergences par un dialogue actif entre les parties intéressées.

58. Je me hâte d'ajouter que nous ne maintenons pas que ce processus doive nécessairement commencer par des négociations directes. Nous savons que d'autres voies diplomatiques existent. L'ambassadeur Jarring demeure prêt à aider les parties à négocier les conditions d'un règlement de paix conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

59. Une autre première mesure — à notre avis la plus prometteuse — serait d'entreprendre prochainement des entretiens menant à un accord provisoire au sujet du canal de Suez. Quel serait le résultat d'un tel accord? Il séparerait les combattants, le canal de Suez serait rendu à la gestion et à l'autorité de l'Egypte, il comporterait un certain retrait israélien, maintiendrait le cessez-le-feu et donnerait un élan à de nouveaux efforts en vue d'un règlement général.

60. Il est encourageant que les deux parties reconnaissent qu'un tel accord intérimaire ne constituerait pas une fin en soi, mais plutôt un premier pas vers un règlement général de paix. Une telle preuve pratique de paix au sol répondrait aux intérêts des deux parties et les Etats-Unis demeurent prêts à les aider à y parvenir, si cela peut être utile aux parties. De plus, un règlement général, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, doit répondre aux aspirations et aux soucis légitimes des gouvernements des deux parties aussi bien que du peuple palestinien.

61. Si l'on examine certains événements politiques des quelques dernières années, on ne saurait manquer de noter, comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères du Brésil, que les Nations Unies n'y ont pas joué un rôle direct. C'est un fait que l'on a souvent évoqué en attaquant l'Organisation.

62. Certes, nous savons tous que la Charte n'entend pas que l'ONU soit le centre de toute diplomatie; mais, comme l'a dit le Secrétaire général, d'une façon modérée, dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, "sur le plan politique, sa place est moins nette" [A/8701/Add.1, p. 1]. Sur ce point, je pense que la plupart d'entre nous sont d'accord.

63. Si nous songeons à l'avenir, il est bon de tenir compte du fait que c'est moins dans les réformes institutionnelles — et nous ne sommes certainement pas opposés aux réformes institutionnelles — que dans la volonté des pays qu'il faut rechercher la solution des problèmes. L'avenir de l'Assemblée, l'avenir des Nations Unies, dépend de la volonté des nations, de leur aptitude à travailler ensemble en tenant compte des problèmes des unes et des autres. Cependant, dans la mesure où de meilleures méthodes de travail et des dispositions institutionnelles plus réalistes pourraient être utiles à cette fin, nous devons aussi contribuer à leur élaboration.

64. Par exemple, c'est ainsi que nous croyons que, pour maintenir l'influence et l'autorité du Conseil de sécurité, il faut trouver les moyens d'assurer la représentation d'Etats autres que les membres permanents actuels et dont les ressources et l'influence constituent un élément majeur dans les affaires du monde. L'absence du Japon, par exemple, se fait remarquer dans un organe chargé d'engager la responsabilité des principales puissances du monde.

65. Nous croyons qu'il faudrait recourir davantage aux commissions d'établissement des faits et à la diplomatie préventive et discrète.

66. Nous croyons que l'intensification du vote par blocs, sans que l'on tienne souvent compte des questions en cause, mène de plus en plus à des résultats peu réalistes.

67. La discussion des faiblesses des Nations Unies à l'égard des problèmes politiques est arrivée à son comble au moment même où la contribution de l'Organisation au développement économique et à la coopération scientifique et technique avance à pas de géants.

68. Longtemps avant que le développement économique ne soit devenu l'une des principales préoccupations internationales, les Nations Unies avaient entrepris des efforts en vue de réduire le fossé économique entre pays développés et pays en voie de développement. Dès le début, les Etats-Unis ont appuyé cet effort. Il est encourageant de constater que, au cours de chacune des trois dernières années, l'augmentation de la production par habitant ait finalement atteint un taux plus élevé dans le monde moins développé que dans les pays développés. Toutefois, comme l'a démontré un récent rapport de la Banque mondiale, il existe de graves problèmes de répartition des revenus, de taux élevés de

mortalité infantile, de faibles taux d'alphabétisation, de graves problèmes de malnutrition et de mauvais état général de santé⁶. Les Etats-Unis ont l'intention de continuer à consacrer des efforts considérables à la recherche d'une solution à ces problèmes par la voie du Programme des Nations Unies pour le développement, qui a été amélioré par d'autres voies d'assistance économique.

69. Les activités des Nations Unies relatives à la science et à la technique exercent également leur influence.

70. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, jalon dans l'histoire, a proposé un système mondial de surveillance de la pollution à laquelle l'eau, l'air, la terre et les êtres vivants sont exposés, mesurant les niveaux de produits chimiques déterminés tels que les hydrocarbures qui empoisonnent l'air dans les villes du monde entier. Pour lancer sans délai ce programme et d'autres également importants, nous demandons instamment à l'Assemblée d'établir le secrétariat ainsi que le fonds de 100 millions de dollars projeté pour l'environnement.

71. Les Nations Unies peuvent également apporter une contribution considérable à la lutte contre le trafic de la drogue, notamment celui de l'héroïne. Une convention révisée unique sur les stupéfiants donnera à l'Organe international de contrôle des stupéfiants l'autorité nécessaire pour réduire la culture du pavot et la production de l'opium dans les pays indiqués comme sources de ce trafic. Le Fonds des Nations Unies pour l'étude de l'abus des drogues aide les Etats à améliorer leurs administrations qui s'occupent des stupéfiants, à former des fonctionnaires de douane et de police, à établir d'autres moyens de subsistance pour ceux qui cultivaient le pavot, et à prévenir et traiter la toxicomanie. Comme l'a dit la semaine dernière le président Nixon, "chaque gouvernement qui veut faire quelque chose contre la drogue doit savoir qu'il peut compter sur l'appui et l'assistance sans réserve des Etats-Unis".

72. La semaine dernière, le Secrétaire général a annoncé que 1974 sera l'Année mondiale de la population et l'année aussi d'une importante conférence mondiale des Nations Unies sur la population. Nous espérons que cette conférence permettra d'établir des objectifs concrets en vue d'une réduction de la croissance démographique.

73. A cette session, l'Assemblée générale se penchera sur les progrès du Comité du fond des mers⁷ dans la préparation d'une conférence du droit de la mer [point 36]. Il est important que nous utilisions cette occasion pour faire des océans un exemple de coopération internationale plutôt qu'une zone de conflits futurs.

74. Certaines activités dans le domaine de la pollution, des stupéfiants, des fonds marins, de la limitation de la population — activités rattachées pour la plupart à de nouvelles applications de la science et de la technique —

acquerront une importance croissante à l'avenir. Nous pensons qu'elles devraient faire l'objet de plus d'intérêt et bénéficier d'une plus haute priorité aux Nations Unies.

75. J'ai parlé aujourd'hui de certaines des faiblesses des Nations Unies aussi bien que de leur force, parce que j'estime que nous devons regarder cette organisation avec réalisme pour pouvoir contribuer à ses possibilités d'avenir. Dans cet esprit, les Etats-Unis continueront d'appuyer les Nations Unies. Nous demeurons fermement engagés à les rendre plus fortes et plus efficaces.

76. Au cours de la présente session, les Nations Unies auront l'occasion et l'obligation de prendre des mesures d'une importance vitale pour la communauté internationale. Les Nations Unies doivent traiter de manière efficace la question des actes criminels de terrorisme international qui ont si tragiquement porté atteinte aux vies d'êtres humains dans le monde entier sans avertissement, sans discrimination, sans aucun respect pour le caractère sacré de la vie humaine.

77. Il y a 24 ans, les Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, affirmaient que tout être humain a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Or, que se passe-t-il aujourd'hui dans le monde en ce qui concerne cette sécurité ?

78. En Suède, 90 personnes à bord d'un avion de ligne internationale deviennent des otages aux mains de terroristes croates qui exigent une rançon.

79. A Londres, un diplomate israélien est tué par une bombe envoyée par courrier. A New York, certains de nos collègues des Nations Unies évitent de peu un sort semblable.

80. A Chypre, 95 personnes appartenant à diverses nationalités échappent de peu à la mort à bord d'un avion vénézuélien lorsque, juste à temps, on y découvre une bombe.

81. A New York, des coups de feu sont tirés dans l'appartement d'un membre de la mission soviétique où des enfants sont en train de jouer.

82. A Munich, 11 athlètes olympiques sont enlevés et assassinés au cours d'une journée d'horreur dont le monde entier fut témoin.

83. En Tchécoslovaquie, un pilote tchécoslovaque est tué et son avion est détourné vers l'Allemagne de l'Ouest.

84. En Israël, 26 touristes, dont 16 citoyens américains, sont massacrés dans une attaque démentielle sur un aéroport international.

85. Au cours de cette seule année, 25 avions de ligne appartenant à 13 pays ont été détournés en vol et 26 autres tentatives ont échoué. En cette seule année, 140 passagers et membres d'équipage d'avions ont été tués et 97 autres blessés au cours d'actes de terrorisme. En cinq ans, 27 diplomates de 11 pays ont été enlevés et 3 d'entre eux

⁶ Voir *International Bank for Reconstruction and Development — International Development Association, Annual Report, 1972* (Washington, D.C.), p. 5.

⁷ Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

assassinés. A New York, des missions de pays arabes et autres se sont vues menacées d'actes de violence.

86. Est-il quiconque, en cette assemblée, qui n'ait eu l'occasion, au cours d'un voyage en avion à travers le monde, de se préoccuper de sa propre sécurité ? En est-il un seul ici qui ne se soit demandé où et quand se manifesterait le prochain acte de terrorisme ?

87. Il ne s'agit pas ici d'une question de guerre, non plus de guerre entre Etats, ni de guerre civile ou de guerre révolutionnaire. Il ne s'agit point de l'effort d'un peuple pour parvenir à la libre détermination et à l'indépendance. Il s'agit plutôt de savoir si, chaque année, des millions de voyageurs peuvent continuer à emprunter en toute sécurité la voie aérienne. Il s'agit de savoir si une personne ouvrant son courrier peut le faire sans crainte d'une explosion. Il s'agit de savoir si des diplomates peuvent tranquillement s'acquitter de leurs fonctions; si des réunions internationales, telles que les jeux Olympiques ou cette assemblée générale, peuvent se dérouler sans la menace constante de la violence. Bref, la question est de savoir si les moyens vulnérables de communication internationale — les avions et le courrier, les entretiens diplomatiques et les rencontres internationales — peuvent se poursuivre sans être perturbés, pour rapprocher les nations et les peuples. Tous ceux qui ont ces intérêts à cœur doivent également avoir à cœur une action décisive en vue de réprimer ces actes démentiels de terrorisme.

88. Nous savons tous que, outre ceux des malades mentaux ou de simples criminels, nombre d'actes criminels de terrorisme ont des origines politiques. Nous reconnaissons tous que les questions telles que la libre détermination doivent être sérieusement examinées par la communauté internationale. Cependant, la passion politique, pour profonde qu'elle soit, ne saurait justifier des actes de violence criminelle contre des innocents. Indéniablement, les actes de terrorisme que j'ai rappelés constituent des attaques inacceptables contre l'essence même de l'ordre international. Ils doivent être universellement condamnés, que la cause invoquée par les terroristes soit à nos yeux noble ou ignoble, légitime ou illégitime.

89. Nous devons prendre des mesures efficaces pour empêcher le détournement d'avions civils internationaux.

90. Nous devons prendre des mesures efficaces pour empêcher des attaques meurtrières contre des diplomates, ou leur enlèvement.

91. Nous devons adopter des mesures efficaces pour empêcher que les terroristes n'envoient des bombes par courrier ou n'assassinent des civils innocents. Je note avec satisfaction que, il y a quelques heures à peine, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) par un vote de 58 voix contre zéro a condamné de tels actes et a décidé de mettre ses rouages au service d'une solution à ce problème si difficile.

92. Les Etats-Unis se félicitent de l'initiative prise par le Secrétaire général d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée [A/8791 et Add.1]. Il y a deux ans, avant que ce problème n'ait atteint ses dimensions actuelles,

l'Assemblée générale avait fait un premier pas dont nous devons maintenant nous inspirer. Dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies [*résolution 2625 (XXV), annexe*], qui, ne l'oublions pas, réaffirmait le droit à la libre détermination, l'Assemblée générale avait également déclaré à l'unanimité que chaque nation a le devoir de s'abstenir d'aider ou de participer d'une manière quelconque à

“... des actes de terrorisme sur le territoire d'un autre Etat ... ou de tolérer sur son territoire des activités organisées en vue de perpétrer de tels actes ...”

93. L'heure est venue de donner un caractère plus précis et plus fort à cette obligation solennellement acceptée par l'Assemblée générale. Au cours des deux dernières années, la communauté internationale a pris certaines mesures dans le domaine des détournements d'avions. Des conventions ont été conclues prévoyant des peines sévères pour le détournement et le sabotage d'avions et exigeant que les Etats procèdent à l'extradition et à la poursuite en justice de ceux qui se livraient au détournement d'avions ou au sabotage. Nous demandons instamment à tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié ces conventions de le faire.

94. Nous nous trouvons maintenant devant la nécessité urgente de prévenir et de punir des crimes de violence à l'échelle internationale, non seulement dans les airs mais dans nos sociétés tout entières. Les Etats-Unis demandent à cette assemblée d'agir immédiatement pour répondre à cette nécessité.

95. En premier lieu, le projet de traité visant à traduire en justice ou à extradier ceux qui attaquent ou enlèvent des diplomates ou des fonctionnaires de gouvernements étrangers ou d'organisations internationales devrait être terminé et ouvert à la signature au cours de la présente session de l'Assemblée. Des projets d'articles sur la prévention et la répression des infractions commises contre les agents diplomatiques et autres personnes ayant droit à la protection internationale sont déjà soumis à l'Assemblée dans le rapport de la Commission du droit international [A/8710/Rev.1, chap. II, sect. C].

96. Deuxièmement, un traité prévoyant la suspension de tout service aérien pour les pays qui ne punissent pas ou n'assurent pas l'extradition de ceux qui se livrent à des détournements d'avions ou à du sabotage sur des lignes aériennes affectées au transport civil devrait être rapidement terminé et ouvert à la signature. Nous répétons que ce traité doit prévoir la suspension de tout service aérien aux pays qui ne poursuivent pas ou n'extradent pas les saboteurs ou ceux qui détournent des avions du service civil. Nous estimons qu'un pays qui offre un havre sûr à ceux qui détournent des avions devrait être mis hors la loi par la communauté internationale. Un projet de traité à cette fin a été déjà examiné par un sous-comité de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Pour hâter le processus, l'élaboration du texte devrait être accélérée et une conférence diplomatique devrait être convoquée sans retard pour mettre au point un traité de cette nature.

97. Troisièmement, un nouveau traité sur l'exportation du terrorisme international devrait être élaboré et ouvert à la signature dès que possible. Ce traité devrait comporter une condamnation universelle et prévoir la poursuite en justice ou l'extradition des personnes qui tuent, blessent grièvement ou enlèvent des civils innocents dans un Etat étranger dans le but de nuire à un Etat ou à une organisation internationale, ou de les contraindre à des concessions. En vue de mettre au point un tel traité, nous estimons qu'une conférence diplomatique devrait être convoquée dans les plus brefs délais. Le Gouvernement des Etats-Unis a fait distribuer aujourd'hui un premier projet d'un traité de cette nature⁸. Nous demandons instamment à tous les gouvernements de l'examiner avec le plus grand soin. J'ai parlé d'un premier projet, car nous sommes certains que de nombreuses propositions seront formulées pour y apporter des modifications. Nous avons une attitude très souple quant à la forme que revêtira ce texte, mais nous pensons que c'est là un sujet qui mérite toute notre attention.

98. Nous avons également repris ces diverses propositions dans un projet de résolution que nous avons remis ce matin au Secrétariat aux fins de distribution⁹.

99. De telles mesures marqueraient un progrès réel dans la lutte contre le terrorisme international. Très certainement, il est dans l'intérêt collectif de toutes les nations ici représentées de mettre fin aux attaques croissantes contre l'ordre international auxquelles nous devons tous faire face. Il faut que cette assemblée générale soit la force motrice vers les mesures précises et énergiques qui s'imposent; qu'elle prouve que les Nations Unies sont capables de relever ce défi; qu'elle montre au monde entier que cette organisation, ici même, dès maintenant, est capable de prendre les mesures concrètes nécessaires pour nous rapprocher d'un monde libéré de la violence, de ce monde qui constitue le principal objectif de la Charte des Nations Unies.

100. M. RAMPHAL (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un très grand plaisir pour moi, en ce premier jour de la discussion générale, que de vous souhaiter la bienvenue au poste important que vous occupez. Cette distinction est due au dévouement avec lequel vous avez servi votre pays et aux contributions apportées par la Pologne aux affaires de la communauté internationale. En vous offrant mes félicitations, je tiens à vous assurer de l'appui de ma délégation tandis que vous guiderez avec sagesse et équité les débats de la présente session de l'Assemblée.

101. A cette occasion, je voudrais me joindre à l'hommage déjà rendu à votre éminent prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, pour l'excellence avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions à la dernière session. Le Gouvernement et le peuple de la Guyane éprouvent une satisfaction particulière d'avoir pu l'accueillir dans leur pays avant l'ouverture de la

vingt-septième session. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale lui doivent beaucoup pour les services si nombreux et si divers qu'il a rendus à leur cause depuis plusieurs années mais surtout pour le travail qu'il a accompli dans l'exercice de ses fonctions de président de la vingt-sixième session.

102. Qu'il me soit également permis, en ces premiers jours de la vingt-septième session, d'adresser à notre éminent secrétaire général les félicitations du Gouvernement et du peuple de la Guyane, de même que mes félicitations personnelles, à l'occasion de son accession au poste astreignant et élevé auquel il a été nommé à la fin de la vingt-sixième session. Je tiens à l'assurer de l'aide et du soutien de la Guyane dans les efforts qu'il déploie afin de défendre les principes de la Charte et d'assurer à un monde impatient la réalisation des buts et des objectifs de l'Organisation.

103. Le commencement de chaque session nouvelle de l'Assemblée générale est, en fait, un renouvellement du serment prêté par les peuples du monde lors de la création des Nations Unies. Ce serment, tel qu'il est inscrit dans la Charte, ainsi que la promesse d'un monde meilleur qu'il sous-entendait revêtent à l'heure actuelle autant de pertinence et de validité qu'en 1945. C'est pourquoi chaque session nouvelle de l'Assemblée fournit l'occasion d'une déclaration d'engagement et offre des possibilités nouvelles. Le fait qu'un si grand nombre de ceux qui dirigent les nations du monde participent au débat général devrait être un témoignage suffisant de notre engagement et de notre ferme volonté de mettre à profit les possibilités de la session pour servir les objectifs des Nations Unies.

104. Mais il serait vain de prétendre que c'est à travers cette image que nous voit la vaste majorité des peuples du monde qui s'intéressent à nos travaux. Le degré de leur scepticisme donne la mesure de nos échecs annuels. Comment réduire ce scepticisme, comment corriger ces échecs, comment assortir nos réalisations à nos déclarations, tel est le défi réel qu'affronte l'Assemblée lors de chaque session. A moins d'accepter loyalement ce défi, nous ne pourrions, au cours de cette session, que réduire encore les chances de succès, non seulement de nos propres efforts mais aussi des efforts que déploient tous les autres organes des Nations Unies, le Secrétaire général et ses collaborateurs, les institutions spécialisées et le Conseil de sécurité lui-même.

105. C'est donc vers ces perspectives d'engagements et de possibilités plus larges que j'attire votre attention plutôt que sur les questions particulières dont l'Assemblée et ses commissions auront à débattre dans les mois à venir. A la solution de toutes ces questions, ma délégation apportera en temps utile la modeste contribution d'un petit Etat, contribution qui s'inspirera de certains principes que je m'efforcerais maintenant d'exposer.

106. Il est peut-être propre à la nature de l'homme que sa détermination diminue à mesure que s'éloigne le sentiment d'urgence. S'il en était autrement, la ferme volonté de faire régner la paix, la justice et le progrès dans le monde qui a été à l'origine de l'existence de cette organisation aurait persisté longtemps après la disparition du fléau de la guerre

⁸ Distribué ultérieurement sous la cote A/C.6/L.850.

⁹ Distribué ultérieurement sous la cote A/C.6/L.851.

et des souffrances indicibles qu'elle avait infligées à l'humanité. S'il en est véritablement ainsi — et les réalisations de l'Organisation, malgré ses réussites nombreuses et remarquables, en constituent le témoignage trop évident —, il est absolument nécessaire que l'Assemblée, à chacune de ses sessions, prenne conscience des différents fléaux qui continuent d'assombrir la perspective d'un monde pacifique, équitable et habitable.

107. Mais il ne suffit pas simplement d'exposer ces défauts et ces imperfections, ces dangers et ces incertitudes; car leur existence même ne signifie-t-elle pas que règnent le contentement et même l'indifférence dans un monde où ceux qui tiennent les rênes du pouvoir ou qui contrôlent la mise en application de décisions sont prêts à toutes sortes d'accommodements? Peut-on espérer alors une résolution ferme et peut-on espérer que l'engagement proclamé deviendra une réalité durable tant que la crise que traverse, de l'avis de tous, la situation internationale n'entraîne pas la menace d'un désastre national imminent ou, tout au moins, la menace d'un désastre national imminent pour les grandes puissances? S'il existe une possibilité de réponse affirmative — oui, cette résolution peut être maintenue, cet engagement peut être réalisé —, cette possibilité semblerait résider dans le fait que l'humanité commence à prendre conscience, par ailleurs, d'une nécessité globale l'affectant tout entière.

108. Dans le domaine de la conscience humaine, l'évolution est lente. Il est même parfois difficile de savoir quand des idées, lentement mûries, pénètrent entièrement dans la conscience de l'homme. Il se pourrait cependant que notre époque assiste à la naissance d'une idée qui, jusqu'ici, n'est apparue que comme un faible soupçon, une faible étincelle de vérité mais qui aurait le pouvoir d'insuffler à l'humanité une volonté nouvelle et un sentiment d'urgence renouvelé.

109. A l'origine, le sentiment actuel que la conservation de l'environnement doit être un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière découlait de la prise de conscience par les pays développés du fait que la pollution causée par leurs principales industries pouvait mettre en danger — et détériorer de manière irréversible — l'air, la terre et l'eau indispensables à la vie sur notre planète. Ce sentiment a engendré, principalement — mais non exclusivement — dans les pays développés, une préoccupation croissante à l'égard des perturbations de l'équilibre écologique de la biosphère, ainsi qu'une conscience nouvelle du caractère limité des ressources mondiales des océans, de l'atmosphère et de la terre — préoccupation et conscience qui commencent à exercer une influence sur des questions touchant la paix dans le monde et la qualité de la vie sur la terre. En fait, nous sommes les témoins de l'apparition d'un sentiment nouveau de communion entre l'homme et les autres formes de vie, celui d'appartenir à une petite planète où nous vivons ensemble, à une planète dont les ressources limitées sont le patrimoine de toute forme de vie.

110. Il n'est guère permis de douter que cette intuition marque un pas nouveau dans l'évolution de l'homme. Celle-ci cependant serait fortement réduite — et peut-être même arrêtée — si cette prise de conscience de l'interdépendance de la vie était maintenue au niveau de préoccupation où elle a pris naissance et si ses conséquences profondes

concernant les rapports des hommes entre eux n'étaient reconnues et poursuivies. La conviction que la reconnaissance et la poursuite de ces conséquences logiques sont inévitables, la reconnaissance qu'il serait vain de développer une stratégie planétaire fondée sur l'unité de l'homme avec les autres formes de vie, tout en méconnaissant les facteurs d'inéquité qui compromettent et détruisent l'unité de l'humanité, et ces réalités que constituent la tension et le conflit qui menacent la qualité et l'existence même de la vie humaine constituent une raison suffisante d'espérer que nous sommes peut-être à un point très important de l'évolution de l'effort communautaire international.

111. La Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement entretient cet espoir en reconnaissant implicitement que l'interdépendance physique de tous les hommes exige de nouvelles dimensions d'interdépendance économique, sociale et politique; en proclamant expressément que "l'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être"¹⁰; en exigeant que "les politiques qui encouragent ou qui perpétuent l'*apartheid*, la ségrégation raciale, la discrimination, les formes, coloniales et autres, d'oppression et de domination étrangères soient condamnées et éliminées"¹⁰; en reconnaissant que les problèmes de l'environnement sont les résultats non seulement du développement industriel mais du sous-développement, que, pour les pays en voie de développement, le développement doit être une priorité tenant compte de la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement, et qu'à cette même fin les pays industrialisés devraient s'efforcer de réduire le fossé qui les sépare du monde en voie de développement.

112. Ces affirmations et ces exhortations ne sont, bien entendu, pas nouvelles. Elles sont inscrites dans de nombreuses conventions internationales dont l'Organisation elle-même a été l'initiatrice. Ce qui est nouveau, c'est qu'elles sont maintenant inscrites en tant qu'éléments concomitants d'un programme de survie de l'homme, programme inspiré par la conscience désespérée du fait que "la protection et l'amélioration de l'environnement pour les générations actuelles et futures sont devenues un objectif impérieux pour l'humanité"¹¹ programme né de besoins mutuels et exigeant les efforts réciproques de tous les Etats et de tous les peuples.

113. Il faut comprendre que, dans le monde en voie de développement, cette notion de mutualité est d'une importance primordiale pour toute évaluation de ces développements. Les programmes de conservation de l'environnement, inspirés surtout par des abus de l'environnement de la part des pays développés n'auront guère de chance d'être respectés universellement et, par conséquent, d'être couronnés de succès, s'ils ne tiennent pas compte des dimensions nouvelles de l'interdépendance économique, sociale et politique.

¹⁰ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), p. 4.

¹¹ *Ibid.*, p. 3.

114. Donc, en passant à un nouveau plan de consultation planétaire, il est indispensable de maintenir à l'ordre du jour toutes les questions qui se rapportent à la qualité de la vie humaine, afin que toutes les ressources de la communauté planétaire puissent pleinement concourir à leur solution. On aura pu dire que certaines de ces questions échappaient à la compétence de la Conférence de Stockholm. Mais elles ne peuvent pas échapper à la compétence de l'Assemblée; pas plus qu'elles ne pourraient manquer d'avoir un rapport direct avec cette notion plus large de l'environnement dont j'ai parlé et qui fait déjà partie de la pensée contemporaine.

115. Reconnaissons, par exemple, que non seulement les agents de l'*apartheid* et de la discrimination raciale en Afrique australe ont recouru à la destruction systématique du milieu naturel, mais que le système lui-même est fondé sur le déni, à l'égard de certains hommes, de ce qui est, en fait, le patrimoine naturel de l'humanité tout entière : le droit à une vie digne dans la liberté et l'égalité. Est-il concevable que l'on puisse mettre au point une stratégie planétaire fondée sur le respect d'autres formes de vie, alors que la vie humaine elle-même est soumise à ces mauvais traitements systématiques? Le racisme, quelles qu'en soient les formes, qu'il s'agisse d'un défi ouvert ou d'un déguisement, quels qu'en soient les défenseurs et quelles qu'en soient les victimes, pollue et contamine le milieu humain et mérite d'être condamné par le monde entier comme il exige d'être corrigé dans le monde entier.

116. Tandis que nous songeons aux actes inhumains de l'homme en Afrique australe, n'oublions pas, ou n'ayons pas l'air, par notre silence, de tolérer ces autres abus de la personnalité humaine qui, ces temps derniers, ont rempli d'inquiétude et de détresse tous ceux qui travaillent dans la vigne de la fraternité internationale. Il y a un an, du haut de cette tribune, j'ai dit, à propos d'autres attaques cruelles et impitoyables contre la dignité de l'homme, que :

“... la violation flagrante des droits de l'homme, où qu'elle se produise dans le monde, intéresse à juste titre l'ensemble de la communauté internationale” et que “des questions cessent de relever essentiellement de la compétence intérieure d'un Etat lorsqu'elles soulèvent des problèmes humanitaires d'une ampleur telle que la communauté internationale doit inévitablement s'en saisir”. [1943^{ème} séance, par. 139.]

117. Ces considérations sont tout aussi valables maintenant qu'alors, et mon gouvernement a déjà assuré le Secrétaire général qu'il appuierait ses efforts visant à obtenir une solution humanitaire aux problèmes du désespoir et du déracinement dans ce pays troublé qu'est l'Ouganda — problèmes qui, reconnaissons-le, ont leur source dans le colonialisme. Conscient du caractère multinational de son propre Etat, mon gouvernement s'est également montré disposé à donner, à tous ceux que la terrible perspective de l'apatridie pourrait menacer, toute l'aide dont un petit Etat en voie de développement est capable.

118. En Indochine, depuis plus d'une génération, la population et son environnement sont ravagés par la guerre — une guerre qui traîne en longueur à la suite des rivalités de puissance de forces extérieures. L'environnement n'est pas divisible. Nous ne saurions en assurer la conservation à

Stockholm si nous en admettons la dévastation au Viet-Nam. Tous les hommes doivent aspirer à la cessation du conflit en Indochine, et la communauté internationale et notre organisation en particulier ont à la fois le droit et le devoir d'user de leur influence pour parvenir à cette fin.

119. Comment interprétons-nous la notion d'“environnement d'une qualité qui permette une vie de dignité et de bien-être” à l'égard du peuple de Palestine, qui a été dépossédé de l'environnement lui-même? En condamnant, à juste titre, un terrorisme international qui frappe aveuglément une jeunesse innocente et fait des autorités postales du monde entier les messagers inconscients de la mort, n'oublions pas — car l'humanité tout entière devra en rendre compte — l'amertume et le désespoir nés de la perte d'une patrie qui ont inspiré ces actes de désespoir et d'horreur.

120. En répondant à la proposition du Secrétaire général nous invitant à rechercher, à cette vingt-septième session, des solutions à ces problèmes, ne croyons pas que nous pourrions aboutir à des résultats durables tout en méconnaissant les causes profondes qui sont à la base de ces problèmes; ne nous leurrions pas non plus en adoptant des formules qui enterrent ces causes plus profondément encore sous une ambiguïté voulue.

121. Nous ne pouvons nous permettre un tel leurre, car, soudain, le monde est devenu plus petit, de sorte qu'il n'y a plus d'ici et de là-bas, il n'y a plus d'île de tranquillité dans une mer houleuse, il n'y a plus de paix nulle part tant que le désespoir rôde sur la planète. Ces réalités de notre temps ne sont-elles pas aussi un aspect de cette conscience de l'interdépendance, que la notion d'environnement a aiguïlée, et, en tant que communauté planétaire, ne devrions-nous pas commencer à les accepter et à les traiter comme telles? A ce moment-là, il sera peut-être plus facile de reconnaître que, chaque fois que le Conseil de sécurité, par la menace ou l'emploi du veto réciproque, se soustrait à sa responsabilité principale à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité, nous augmentons encore les frustrations qui engendrent à la fois la violence politique aveugle et les représailles non moins aveugles; car, à chaque nouvel exemple de carence de ce genre, le monde croit moins encore en l'efficacité de notre organisation et, par conséquent, de l'opinion collective internationale. La survie de notre globe exige l'efficacité de l'une et de l'autre.

122. Des considérations semblables doivent inspirer les efforts faits pour corriger la différence des niveaux de développement économique. Il est triste pour notre internationalisme contemporain de penser que la Conférence de Stockholm et la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement aient pu figurer la même année au calendrier international. L'accent mis à Stockholm sur

“... le fait que, pour les deux tiers de la population du globe, le milieu humain est dominé par la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme et la souffrance et que la tâche urgente de l'humanité est de résoudre ces problèmes immédiats et énormes”¹², a été repris dans la

¹² *Ibid.*, chap. VIII, p. 49.

Déclaration elle-même qui reconnaissait que :

“... les déficiences de l’environnement imputables à des conditions de sous-développement ... posent des problèmes graves et le meilleur moyen d’y remédier est d’accélérer le développement par le transfert d’une aide financière et technique substantielle pour compléter l’effort national des pays en voie de développement ...”¹³

La Déclaration reconnaissait également que :

“Pour les pays en voie de développement, la stabilité des prix et une rémunération adéquate pour les produits de base et les matières premières sont essentielles pour la gestion de l’environnement, les facteurs économiques devant être retenus au même titre que les processus écologiques¹³.”

Mais ces vérités même, énoncées avec autant de franchise à Stockholm, n’avaient pas réussi, quelques semaines plus tôt, à susciter des engagements à Santiago.

123. Ce qu’il faut, c’est transformer rapidement ces affirmations en engagements tangibles et réaliser au plus tôt ces engagements et les obligations qui existent déjà au titre de la Stratégie internationale du développement. Et ce passage de la reconnaissance à l’exécution doit s’étendre à tous les domaines de la coopération économique internationale.

124. Il doit, par exemple, trouver son expression dans les prochaines négociations commerciales de l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), afin qu’au niveau de la procédure comme au niveau des décisions de fond la position des pays en voie de développement en matière de commerce international connaisse une amélioration appréciable et constante.

125. Il doit trouver son expression dans une réforme du système monétaire international qui permette aux pays en voie de développement de participer pleinement aux prises de décision plutôt que d’en faire simplement les infortunées victimes des crises monétaires internationales périodiques dont ils ne portent pas la responsabilité.

126. Tout cela sera nécessaire si nous voulons mettre à profit la conscience nouvelle que nous avons de notre environnement non seulement de manière défensive pour écarter les dangers qui menacent l’environnement dans les sociétés industrialisées, mais de manière positive et dynamique, afin de créer sur terre des conditions capables de conserver et d’améliorer l’environnement pour que chaque citoyen du monde y trouve vraiment cette “substance physique” et cette “possibilité de développement intellectuel, moral, social et spirituel” dont parle la Déclaration¹⁴ et puisse en profiter activement à l’égal de tous les autres hommes.

127. Peut-être aucun domaine des activités internationales actuelles n’exige-t-il avec plus d’évidence l’application de cette notion que les efforts déployés actuellement pour réglementer l’interaction des hommes dans la zone des océans située au-delà des limites de la juridiction nationale.

Toute conception de la terre comme patrimoine commun de l’humanité doit apporter un élément d’urgence aux préparatifs de la Conférence internationale sur le droit de la mer. Mais cette conception doit également servir à garantir que, une fois la Conférence sur les droits de la mer convoquée, un régime international sera établi qui répondra aux exigences légitimes des pays en voie de développement autant que des pays développés, des pays sans littoral autant que des Etats riverains, et qui harmonisera toutes ces exigences avec l’intérêt prépondérant de la communauté internationale dans un développement équitable et ordonné dont les avantages iront aux peuples du monde et pourront servir à régler les principaux problèmes de l’environnement qui sont les produits du sous-développement.

128. La Déclaration de Stockholm reconnaît que :

“Des millions d’êtres continuent à vivre bien au-dessous des niveaux les plus bas compatibles avec une vie humaine décente, privés du nécessaire en ce qui concerne l’alimentation, le vêtement, le logement, l’éducation, la santé et l’hygiène¹⁴.”

Servons-nous des ressources des mers et des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale, qui sont le patrimoine de l’humanité tout entière, avant tout pour corriger ces déséquilibres sociaux et économiques; consacrons-les à la mise en œuvre du premier principe de la Déclaration – la réalisation du “droit fondamental de l’homme ... à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être”¹⁵. Un régime de la mer et des fonds marins qui donnerait ainsi une application pratique à la conception nouvelle de l’unité de la vie humaine et des autres formes de vie poserait des bases solides sur lesquelles nous pourrions construire un système international plus juste et, par conséquent, plus durable.

129. Pour conserver et améliorer le milieu humain, il nous faut aussi appuyer et encourager la création de zones de paix et de coopération dans diverses régions du monde, sur la base des principes de la Charte et de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV)] afin que, dans leur ensemble, ces zones de paix servent la cause de la sécurité internationale tout entière.

130. Sur ce plan, il faut que la présente session contribue à promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l’océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] adoptée à la vingt-sixième session. Il faut aussi qu’elle demande à tous les Etats d’approuver et de respecter les objectifs inscrits dans la Déclaration du Kuala Lumpur du 27 novembre 1971, par laquelle cinq pays de l’Asie du Sud-Est se sont déclarés décidés à obtenir la reconnaissance et le respect de l’Asie du Sud-Est comme zone de paix, de liberté et de neutralité, à l’abri de toute forme de menace ou d’ingérence de la part des puissances extérieures.

131. Peut-être faut-il avant tout que cette nouvelle conscience d’un besoin mutuel confirme l’urgence de la

¹⁴ *Ibid.*, p. 3.

¹⁵ *Ibid.*, p. 4.

¹³ *Ibid.*, p. 4.

démocratisation des relations internationales. La tendance qu'ont les grandes puissances à accaparer la prise des décisions ou à exercer une influence exagérée sur des questions qui relèvent de tous les pays reste un élément de la vie internationale — tendance que les dispositions institutionnelles de l'Organisation favorisent grandement en amenant le Conseil de sécurité à refléter les différences de puissance entre Etats. C'est ainsi que, tout en nous réjouissant des indices de détente entre les superpuissances, nous devons assurer, au moyen de réformes appropriées, que le dialogue de paix ainsi devenu possible s'étende à toute l'humanité et ne soit pas limité aux chancelleries d'un petit groupe d'Etats puissants, ce qui irait à l'encontre des buts de l'Organisation.

132. Mais les processus de démocratisation prendront des formes nombreuses, dont une des principales doit être l'universalité de l'Organisation. Le rétablissement de la République populaire de Chine à sa place légitime dans l'Organisation a été un pas important dans ce sens, mais il faut prendre d'autres mesures pour arriver à l'universalité. Nous devons ouvrir la porte de l'Organisation à tous les Etats qui veulent y entrer. Encourageons les Etats non membres à exercer leur influence sur les affaires internationales en tant que Membres de l'Organisation, en leur promettant d'appuyer leur demande d'admission, en dépit des problèmes de division qui ont pu constituer autrefois un obstacle.

133. Mais si voulons faire en sorte que l'universalité de l'Organisation soit efficace, il nous faudra aller au-delà de la question de sa composition et faire en sorte que les peuples du monde soient représentés sur une base géographique plus large dans les principaux organes des Nations Unies et des institutions spécialisées, de même que dans les secrétariats de ces organisations, surtout au niveau où se prennent les décisions. A la longue, les grandes puissances elles-mêmes constateront peut-être que, en acceptant de prendre ces mesures afin de rendre plus démocratique la conduite des affaires internationales, elles contribueraient plus à promouvoir la paix et la coopération internationales qu'en s'accrochant obstinément à la structure inspirée de la politique de puissance d'une ère dépassée.

134. Grâce à toutes ces nouvelles tendances que l'on discerne dans nos arrangements internationaux, il est clair que nous pouvons abandonner peu à peu un système où le changement était déterminé par le recours à la puissance ou l'équilibre de puissance en faveur d'un système qui admet de plus en plus la présence de divers régimes complémentaires au sein d'une communauté planétaire unique — communauté dans laquelle le changement est favorisé par la conciliation et l'accommodement et qui se montre sensible à une conception équilibrée des besoins de tous ses peuples. L'avènement de cet ordre planétaire obligera l'Organisation à assumer des responsabilités plus grandes encore, et il faut donc que nos efforts tendent essentiellement à réhausser l'efficacité des Nations Unies.

135. Ne serait-ce que pour cette seule raison, la situation financière de l'Organisation devrait préoccuper tous les Etats Membres : en raison de ces problèmes financiers, en effet, l'Organisation a beaucoup de mal à remplir même ses fonctions actuelles et peut encore moins se préparer à des

responsabilités accrues. En fait, la situation actuelle des Nations Unies est telle que tous les Etats Membres ont le devoir, s'ils tiennent à l'efficacité de l'Organisation, de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les difficultés financières actuelles et d'éviter toute mesure qui risquerait de réduire cette efficacité alors qu'elle ne devrait cesser de croître.

136. J'ai parlé tout à l'heure des nouvelles tendances que l'on discerne dans nos arrangements internationaux. Parmi eux figure en bonne place la force croissante du mouvement non aligné dont les consultations les plus récentes, au niveau des ministres des affaires étrangères¹⁶, ont eu lieu dans mon pays il y a six semaines. Près de deux décennies auparavant, à la Conférence afro-asiatique, tenue en avril 1955 à Bandoung, les chefs d'un certain nombre de nations afro-asiatiques s'étaient réunis pour donner la preuve de leur liberté nouvellement conquise, pour renouveler les liens qui avaient été rompus entre leurs peuples du temps des impérialistes et pour chercher à conserver, grâce à leur solidarité, l'élan de leur lutte pour l'indépendance. Ils ont fixé à Bandoung l'ensemble des principes qui devraient servir de base au mouvement international non aligné. Ces principes ont déterminé le programme forgé lors des grandes rencontres organisées dans le cadre de ce mouvement.

137. A Belgrade¹⁷, en 1961, à une époque de tension internationale accrue, les dirigeants des nations non alignées ont recouru à la médiation en vue de chercher à assurer la paix mondiale. Au Caire¹⁸, en 1964, à une époque où la tension était moindre, ils ont souligné la nécessité d'un programme destiné à refaçonner le système économique international et ses institutions et ont sollicité la coopération pratique des Etats développés. A Lusaka¹⁹, en 1970, l'accent a été mis sur la nécessité de démocratiser les relations internationales et d'étendre les domaines de coopération entre Etats en voie de développement, grâce à un effort autonome et à une assistance mutuelle.

138. Chacune de ces réactions aux défis et aux potentialités d'une situation internationale en changement était dictée par la volonté d'adhérer strictement aux principes mêmes que contient la Charte des Nations Unies, et plus particulièrement d'accroître l'efficacité des Nations Unies. Aujourd'hui, le mouvement non aligné, dont les adhérents représentent près de la moitié des Etats membres de cette assemblée, est au premier rang des défenseurs de l'Organisation, de ses buts et de ses objectifs.

139. A la Conférence des ministres des affaires étrangères récemment tenue à Georgetown, cet engagement envers les Nations Unies, déjà exprimé en détail à Lusaka, a été réaffirmé. Les Ministres des affaires étrangères ont renou-

¹⁶ Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Georgetown (Guyane), du 8 au 12 août 1972.

¹⁷ Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 1er au 6 septembre 1961.

¹⁸ Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

¹⁹ Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970.

velé leur engagement à l'égard des buts et principes de la Charte et réaffirmé leur profonde conviction que les Nations Unies représentent le moyen le plus efficace de maintenir et de favoriser la paix et la sécurité internationales ainsi que de renforcer la liberté et d'harmoniser les relations entre Etats. Les Nations Unies, ont-ils répété, ne doivent pas simplement refléter l'évolution des affaires mondiales actuelles : elles doivent exercer une influence sur les événements, et contribuer ainsi à assurer la paix et le progrès dans le monde.

140. Par son dévouement à la cause de notre organisation, par les efforts qu'il déploie au service de la paix et de la sécurité internationales, par son ferme soutien des valeurs fondamentales de l'homme et de la cause de la justice économique et sociale et surtout par la fermeté de son attachement à l'idée d'un monde composé de peuples et d'Etats libres, le mouvement non aligné continue de contribuer à la réalisation des buts et des objectifs de la Charte.

141. Mandaté par la Conférence, au commencement de cette session, j'ai transmis l'acte final au Secrétaire général et demandé qu'il soit diffusé en tant que document officiel des Nations Unies. Je suis certain que, pendant la présente session, la Déclaration de Georgetown, le programme d'action en vue de la coopération économique et les documents de la Conférence contribueront beaucoup à la solution des questions en suspens.

142. A l'occasion de la Conférence de Georgetown, ce grand mouvement qui ignore les frontières de race et de région, de langage et de système politique a rendu hommage aux pionniers du non-alignement et surtout à l'œuvre internationale en vue d'un monde meilleur de quatre grands hommes qui ont su voir au-delà de leur horizon national et dont le courage a inspiré et stimulé la création d'un système international nouveau et plus démocratique. Je voudrais lire, pour qu'elles soient consignées dans le compte rendu de cette assemblée, les paroles par lesquelles nous avons commémoré le rôle de Gamal Abdel Nasser, de Kwame Nkrumah, de Jawaharlal Nehru, de Josip Broz Tito, car le monde entier est l'héritier de leurs réalisations, et l'épilogue de leur grande œuvre pourrait aussi servir de prologue à un nouveau chapitre de la chronique des efforts de l'homme, qui cherche sans relâche à se comprendre et à comprendre son milieu, à vivre en paix avec lui-même et avec son milieu. Ces paroles de commémoration se lisent ainsi :

“Ayant amené leur peuple à la liberté, ils n'ont pas choisi le repos mais, faisant de la terre entière leur nation, faisant de tous les peuples leurs frères, ils ont cherché à libérer le monde de la guerre, ils ont donné aux opprimés le sens de la dignité et l'espoir de la justice, ils ont garanti à tous les peuples le droit à la liberté et à l'indépendance, le droit de déterminer et de poursuivre sans entraves la voie de leur développement politique, économique, social et culturel, ils ont garanti à tous les Etats le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, le droit d'égalité et de participation active aux affaires internationales. Avec eux, par le mouvement de non-alignement, notre race humaine a avancé d'un pas vers un monde de paix, de justice et de progrès. Ils ont entamé un dialogue avec l'humanité tout entière.”

143. Si nous voulons poursuivre ce dialogue et lui donner les dimensions qu'exige notre conscience nouvelle de l'état de l'homme sur la planète, il faudra un nouvel effort de dimensions vraiment mondiales auquel devront participer tous les hommes et tous les Etats. Le moment est particulièrement propice pour entreprendre cet effort dont l'urgence est évidente, alors que la communication vient remplacer la menace, qu'on lance des ponts là où se dressaient des barrières, alors que la coopération fonctionnelle s'étend pour englober l'ensemble de la survie sur la terre. Pour cela, il faudra avant tout chercher à incorporer les valeurs nouvelles dans un système international en développement. C'est dans la mesure où nous le ferons d'une manière totale, en répondant non pas aux besoins d'une communauté ou d'un groupe de communautés, mais aux besoins de l'humanité considérée dans la perspective la plus large, que nous pourrons progresser vers notre idéal : une planète où règnent la paix et la justice et où il fait bon vivre.

144. M. LUCIO PAREDES (Equateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous félicite très cordialement de l'élection si méritée dont vous avez été l'objet en reconnaissance de vos grandes qualités personnelles et de digne représentant du noble peuple polonais, avec lequel le mien a les relations les plus cordiales. Votre désignation constitue la meilleure garantie de réussite des travaux de l'Assemblée générale.

145. C'est la première fois que le Gouvernement révolutionnaire nationaliste de l'Equateur a l'occasion d'exprimer ses opinions devant cette assemblée générale et je voudrais donc dire quels sont pour lui les objectifs essentiels.

146. Le Gouvernement de l'Equateur veut fermement procéder à une profonde transformation économique et sociale du pays, sortir de l'état actuel de retard et de pauvreté dans lequel vit une grande majorité de la population et établir la justice sociale qui assurera une ample participation de tous les secteurs et de toutes les régions de la nation, et l'intégration de ceux qui sont encore en marge de la vie du pays, dans une politique qui favorise une utilisation croissante et optimale des ressources naturelles en fonction des objectifs nationaux.

147. Mon gouvernement souhaite atteindre ces objectifs par une action sérieuse et planifiée qui comporte une activité vigoureuse de l'Etat et de l'entreprise privée, avec garantie des droits individuels, défense et encouragement des droits des travailleurs et respect des capitaux et des investissements dans la mesure où ils répondent à leur fonction sociale. Identifié aux aspirations de l'Amérique latine et du tiers monde, mon gouvernement collabore activement aux buts des Nations Unies.

148. L'Equateur, qui s'est distingué depuis les premières heures de son indépendance par son attachement à la paix et à la justice, voit avec une vive préoccupation qu'en dépit des années écoulées et des efforts déployés il demeure encore de dangereux foyers de frictions, ce qui contredit les objectifs poursuivis par les pays en constituant cette organisation qui devait supprimer les actes d'agression ou autres ruptures de la paix et favoriser les relations d'amitié sur la base du principe de l'égalité juridique des Etats.

149. Il est vrai que, si l'on jette un coup d'œil sur le passé, si l'on relit les pages de l'histoire, où l'arbitraire s'est imposé et où la loi a été celle du plus fort, il semble juste de reconnaître que les réussites obtenues par les Nations Unies depuis le petit nombre d'années qu'elles existent représentent quelque chose d'utile et que le bilan est positif. Mais cela n'est pas encore entièrement satisfaisant si l'on songe à la soif de tranquillité et de sécurité des peuples qui veulent vivre libres de toute crainte et de toute angoisse, qui veulent travailler la terre ou vaquer à leurs occupations sans connaître le spectre de la misère et à l'abri du fléau de la guerre. Il faut éliminer définitivement et interdire à jamais le recours à la force dans la solution des conflits, et c'est pour cette raison que nous avons élevé au niveau d'une catégorie morale absolue le règlement pacifique des différends.

150. Il semble néanmoins que certains intérêts agissent contre ces buts et ces principes, dans le désir de perpétuer des conflits, créant souvent artificiellement des situations qui mènent à une rupture de la paix, parce que, à l'abri de tels affrontements, ils obtiennent des profits économiques ou des avantages d'ordre politique, ou encore parce qu'ils y voient un prétexte à expérimenter de nouveaux instruments de guerre sans que, dans ces calculs égoïstes, la vie humaine ou la souffrance des populations déplacées de leurs foyers ou de leurs villes aient la moindre valeur. Les choses ne sauraient continuer ainsi. L'indifférence générale ou la froide passivité doivent céder le pas à la condamnation active, à la protestation énergique, à des positions définies qui révèlent une conscience claire et nette, un désir de rejet, de refus qui se généralise jusqu'à s'imposer définitivement et parvient à constituer le symbole de notre temps, par contraste avec la funeste complaisance qui a marqué les époques antérieures. C'est pourquoi nous devons agir et, dans cette croisade, nous devons déployer tous nos efforts afin que, dans un avenir immédiat, se perfectionne une conception plus conforme à l'idée qui doit être la nôtre, à savoir : vouloir vivre dans la paix, dans un esprit de bon voisinage, dans le seul souci de favoriser le progrès et d'élever le niveau de vie de tous les citoyens du monde.

151. Tout au plus, on peut dire que, dans l'équilibre de terreur causé par les moyens modernes d'une haute puissance destructrice, l'on a réussi à éviter une nouvelle conflagration de caractère universel; mais, de toute manière, on voit se perpétuer ou surgir d'autres conflits qui, pour être localisés, n'en sont pas moins des sources de graves perturbations pour la paix mondiale. Après de longues années d'interminables souffrances, dans une véritable guerre d'extermination, le Viet-Nam continue de se débattre dans la douleur, le sacrifice et la mort. Il faut que cette situation prenne fin d'urgence. Il est au moins satisfaisant de savoir que l'on s'essaie à des entretiens qui pourraient mener à la fin de cette guerre si cruelle.

152. Le Proche-Orient, avec son problème qui dure depuis déjà trop longtemps, suscite à bon droit un intérêt très spécial de la part de la communauté internationale. Reconnaissons que l'Organisation des Nations Unies a fait preuve d'une vive préoccupation devant cette situation si complexe et a consacré une bonne partie de son temps à la discussion et à l'adoption de résolutions visant à résoudre la question de façon juste et satisfaisante pour les parties au

conflit. Je ne saurais manquer d'évoquer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui constitue la base d'une solution à ce problème et qui a donné lieu à la mission Jarring, laquelle se propose d'obtenir la rencontre des volontés des parties au litige. Il est navrant qu'entre deux peuples ayant une si longue tradition historique et dont la splendide culture a constitué une source d'inspiration pour le développement de toute la culture occidentale le jeu des intérêts des superpuissances maintienne un climat bien peu favorable à un dialogue positif. L'Equateur condamne le déchaînement d'actes de violence et de force, où qu'ils se produisent, parce qu'il reconnaît la suprématie du droit et il demande par conséquent que l'on parvienne à une solution pacifique et juste reposant sur le principe inamovible que la guerre ne crée aucun droit et que la menace du recours à la force ou le recours à cette force doivent disparaître des relations entre les peuples.

153. L'Equateur réaffirme le droit d'Israël à une existence reconnue et sûre, qui permette à son grand peuple si laborieux, si diligent, de mener à l'avenir une vie tranquille et sans inquiétude. Il croit également que les pays arabes ont, par ailleurs, le droit de recouvrer leurs propres territoires.

154. Pour mon gouvernement, les pratiques terroristes sont à condamner, d'où qu'elles proviennent. C'est pourquoi mon pays n'a cessé de condamner — et le fait à nouveau aujourd'hui fermement — toute atteinte à l'intégrité des Etats ou à la personne humaine. Mon pays a proclamé officiellement, il y a quelques jours, que les pratiques terroristes ont suscité et suscitent encore de la part du Gouvernement de l'Equateur la plus énergique condamnation. Conformément à cette déclaration officielle, mon pays est convaincu qu'il faut au plus tôt établir des normes internationales en vue de prévenir et de réprimer des actes délictueux de cette nature.

155. Devant ces constatations douloureuses, il est néanmoins encourageant de noter certains faits positifs qui reflètent une détente et une amorce de dialogue constructif. Il y a lieu de se féliciter des contacts entre les grandes puissances qui ont permis le "nouvel équilibre de la prudence", comme l'a dit le Secrétaire général de notre organisation dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/8701/Add.1, p. 1]. Ce dialogue facilitera, sans aucun doute, l'entente souhaitée et une coopération plus active dont l'humanité a si grand besoin. Face aux thèses adverses, il existe toujours un dénominateur commun qui permet la rencontre et la coexistence.

156. Dans ces mêmes perspectives et grâce aux accords conclus l'an dernier entre les quatre puissances, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, sur la base de la notion de "une nation et deux Etats", parviennent à des accords qui favoriseront la paix en Europe centrale et contribueront beaucoup à ce que la conférence sur la sécurité européenne devienne une réalité, ce qui sans aucun doute sera un pas de plus vers le renforcement de la paix dans le monde.

157. Il est également encourageant de constater que la Corée du Sud et la Corée du Nord ont entamé un dialogue constructif qui les a déjà amenés à la signature du

communiqué conjoint du 4 juillet 1972 [A/8727, annexe I].

158. Tout cela permet d'augurer que, peu à peu, on en viendra à la réalisation complète de l'une des bases principales de l'Organisation mondiale, à savoir le principe de l'universalité. Si jusqu'ici divers facteurs ont joué contre cette notion, en empêchant son application, il est vrai que l'on peut discerner des changements importants qui feront de l'Organisation l'aréopage de tous les peuples de la Terre.

159. L'existence de régimes coloniaux est une atteinte au principe de l'universalité; c'est là une question qui a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Equateur et qui continuera de le faire, car, par tradition historique et par conviction démocratique, mon pays s'est toujours opposé à tout système politique qui néglige des principes fondamentaux comme ceux de la libre détermination et de l'autonomie auxquels tous les peuples de la planète ont pleinement droit. Fidèle à cette position, l'Equateur, dans tous les organes internationaux et à toutes les étapes qu'a parcourues ce problème aux Nations Unies a proclamé son rejet du colonialisme, qui porte atteinte à la liberté des peuples et constitue un élément de friction indéniable entre les membres de la communauté internationale, entraînant un danger pour la paix et la sécurité internationales. Mon gouvernement est convaincu que l'ère du colonialisme doit être définitivement proscrite et c'est pourquoi il favorise tout effort ayant pour but l'accession à l'indépendance politique des peuples des territoires sous le joug colonial qui n'ont pas encore eu l'occasion de déterminer librement leur sort, et reconnaît le droit de ces peuples à se constituer en nations libres et indépendantes conformément aux dispositions de la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

160. Poursuivant cette évocation des imperfections qui, hélas, affligent encore l'humanité malgré les siècles écoulés et l'évolution des idées et des concepts, nous ne pouvons manquer de relever deux séquelles qui pèsent encore sur la conscience des nations, à savoir le racisme en général, et sa forme plus particulière de l'*apartheid*. Pour ma délégation, de tels faits ne sont pas seulement anachroniques: ils violent des règles élémentaires du droit, car il est absurde de vouloir différencier les êtres humains selon la couleur de leur peau, ou de faire une discrimination selon leur race, la religion qu'ils pratiquent ou la langue qu'ils parlent. Il est grand temps d'agir de façon précise et efficace pour mettre catégoriquement fin à ces pratiques qui sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte.

161. En parlant de la protection des droits inaliénables de l'homme, nous pourrions fort bien les rattacher aux progrès scientifiques et techniques et à leurs répercussions économique et sociale. Le fossé profond qui s'est ouvert entre les pays développés et ceux en cours de développement, loin de disparaître, s'approfondit de plus en plus, accusant chaque jour davantage les différences. Au lieu que ces faits retiennent avant tout l'attention des nations riches, il semble que celles-ci fassent plutôt preuve d'une indifférence irritante qui ne cadre pas avec la solidarité humaine et l'obligation des pays hautement industrialisés d'acheminer un appui soutenu et croissant vers les plus pauvres. Tandis que les riches s'enrichissent en progression quasi géomé-

trique, les autres s'appauvrissent presque dans la même proportion. C'est pourquoi mon pays estime qu'une véritable application des droits de l'homme et le respect et la considération que l'on doit à toute personne humaine exigent que les progrès scientifiques et techniques soient mis au service des peuples moins favorisés afin que les bienfaits de la science les aident, comme les autres, à améliorer considérablement leur niveau de vie. Dans les pays de structure économique agricole notamment, il importe de moderniser les systèmes de culture afin que les campagnes aient un rendement correspondant à l'effort accompli, dans l'intérêt de la communauté. L'absence de préparation scientifique et le manque de moyens techniques retardent le changement de structure nécessaire pour répondre aux progrès et aux exigences du jour; voilà pourquoi les pays pauvres voient une nouvelle barrière se dresser devant leur progrès. C'est aussi pourquoi les pays hautement développés sur le plan technique ont la responsabilité de fournir aux autres une assistance conforme à ces besoins. La situation actuelle de mon pays est, par exemple, particulièrement intéressante car il a commencé l'exportation du pétrole qui a été récemment découvert dans le sous-sol de notre région amazonienne. Nous désirons à juste titre utiliser cette richesse dans l'intérêt de toute la collectivité équatorienne, mais pour cela, comme dans d'autres domaines, il nous faut bénéficier d'urgence du transfert de la technique qui nous permette d'en tirer le maximum de bénéfice au profit des propriétaires légitimes de cet "or noir".

162. A l'absence de connaissances techniques dans les pays en voie de développement se joint la pauvreté des moyens financiers pour la planification et la mise en œuvre des programmes de développement, pour la lutte contre la pauvreté, l'insalubrité, la maladie et l'analphabétisme. Et le contraste frappe encore plus lorsque, devant tant de besoins, on constate une course aux armements presque impossible à enrayer. Le Secrétaire général, dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, affirme qu'au contraire la course s'est accélérée et atteint des niveaux sans précédent; il a estimé à près de 200 milliards de dollars par an les sommes consacrées à cette fin [A/8701/Add.1, p. 3]. Nous savons parfaitement que c'est là l'une des questions les plus importantes dont s'occupe l'Organisation mondiale, et que pour la résoudre il faudra surmonter de nombreux facteurs défavorables; mais nous reconnaissons que, pour cette raison même, il faut attaquer la question avec fermeté et courage afin de trouver une solution conforme à la sécurité que chacun désire et compatible avec la coopération à laquelle nous sommes tous tenus. Il ne s'agit pas là d'une question que l'on puisse résoudre du jour au lendemain. Il faut absolument qu'il existe une bonne disposition mentale et une ouverture spirituelle pour étudier avec sincérité et avec une compréhension élevée des responsabilités la façon dont cette question doit être abordée et résolue.

163. Dans sa résolution 2833 (XXVI), l'Assemblée générale a souligné l'intérêt vital que la communauté internationale porte à l'adoption de mesures efficaces ayant pour objectif fondamental le désarmement général, et bien entendu, pour des raisons évidentes, le désarmement nucléaire. Les Nations Unies, mues par un grand sentiment de responsabilité historique, se consacreront une fois de plus, au cours de la présente session, à l'étude de cette question

importante, dans le contexte du point 26 de l'ordre du jour, intitulé "Conférence mondiale du désarmement".

164. Mon pays, qui a comme principe fondamental l'attachement à la paix et la condamnation de la violence, a constaté avec une grande préoccupation cette course ouverte aux armements qui est la caractéristique de plusieurs Etats du monde; c'est pourquoi nous tenons aujourd'hui à proclamer l'importance que nous attachons à l'étude de la question du désarmement. Mon gouvernement est bien conscient de la complexité du problème, dont la solution sera le fruit d'une série d'hypothèses sur lesquelles doivent tomber d'accord, auparavant, toutes les parties intéressées, en commençant par la confiance qui doit régner à l'égard des traités internationaux et de la valeur d'une justice internationale. Mon pays reconnaît également que ces négociations seront longues et difficiles, qu'il y aura beaucoup de pierres d'achoppement sur le chemin; mais il estime qu'il sera possible d'arriver au succès si la volonté existe d'aboutir à des ententes favorables à l'humanité entière. On ne saurait commencer par la fin, et c'est pourquoi nous reconnaissons qu'il faudra agir avec prudence pour arriver à une solution négociée du problème du désarmement. Pour ces raisons, mon pays estime qu'il est indispensable à tous égards qu'ait lieu la Conférence sur le désarmement car, sans aucun doute, elle constituera un jalon historique sur la voie malaisée du renforcement de la tolérance, à la recherche d'une coexistence harmonieuse de tous les êtres humains qui peuplent notre planète.

165. Il est juste de reconnaître qu'il y a eu un certain progrès, notamment en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires, bien que les essais de tels engins continuent dans l'atmosphère ou sous terre. A maintes occasions, l'Equateur s'est prononcé clairement contre les explosions et les essais nucléaires auxquels se livrent les superpuissances sans se préoccuper du danger des retombées radioactives ou des effets destructeurs de celles-ci. Inspiré par cette préoccupation, mon pays, avec 15 autres pays de l'hémisphère, est partie au Traité d'interdiction des armes nucléaires pour l'Amérique latine, au titre duquel a été créé l'organisme pour l'élimination de ces moyens de destruction massive sur notre continent. Cet organisme se charge de mettre en œuvre les résolutions, les déclarations et les objectifs qui animent la majorité des nations latino-américaines dans cette affaire d'importance suprême. La préoccupation avec laquelle l'Equateur suit l'évolution des essais nucléaires, conscient des conséquences nuisibles que cela comporte pour le genre humain, a conduit mon pays à lancer, du haut de cette tribune internationale, un appel énergique aux grandes puissances afin qu'elles mettent un point final à ces explosions et essais nucléaires et consacrent plutôt ces énormes ressources financières et techniques à des recherches qui soient au service de l'homme pour guérir ses maux et l'aider dans son développement économique et social, en lui assurant une existence plus conforme à sa dignité.

166. Cette idée maîtresse de la protection de l'homme, sous tous ses aspects et manifestations, a inspiré la participation de l'Equateur à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en juin dernier. Mon pays se préoccupe vivement des problèmes du milieu humain, car plus nous les connaissons,

plus ils se révèlent graves et rendent urgente la recherche d'une solution appropriée. Convaincu de cela, l'Equateur a accordé son appui le plus ferme à la réunion de Stockholm, dans le noble désir d'ouvrir une voie nouvelle dans l'histoire de l'humanité et avec l'espoir assuré de trouver des formules satisfaisantes, capables de mettre en harmonie le développement accéléré de notre siècle et les problèmes du milieu afin de réduire les distances qui séparent si profondément les pays très riches de ceux qui se débattent dans la pauvreté.

167. Notre position alors était et continue d'être qu'il faut trouver les moyens et les mécanismes permettant une coopération internationale véritable, sans Etats maîtres et Etats sujets, car cela est contraire à l'esprit et à la lettre de notre charte. Une coopération internationale de nature à aider vraiment les pays du tiers monde, grâce à des ressources supplémentaires, à combattre et à éliminer les problèmes du milieu qui relèvent du sous-développement, tels que les taudis, l'insalubrité, la malnutrition, la contamination du milieu et la détérioration de l'écologie, tout ce qui fait que des millions d'êtres humains vivent dans des conditions indignes de l'homme.

168. La Conférence de Stockholm a ouvert une porte sur l'espérance. L'Assemblée a maintenant la responsabilité de canaliser cette pensée de la communauté internationale et par là renforcer les succès de la Conférence sur l'environnement pour faire une réalité de cette idée "d'une seule Terre" qui a inspiré les débats de ceux qui s'étaient réunis en Suède.

169. Contrairement à la notion caduque de l'extension des droits souverains sur la mer simplement en fonction du principe de défense, une conception nouvelle, constructive, dynamique de la coopération en fonction du développement économique et social des peuples a surgi. Ainsi, la proclamation du droit des Etats à établir la limite de leur souveraineté sur les mers adjacentes, conformément à leurs caractéristiques géographiques, géologiques et écologiques particulières et conformément aux besoins d'une exploitation rationnelle de leurs ressources, constitue l'une des mesures les plus significatives dans l'énoncé du nouveau droit de la mer, ainsi qu'une conquête positive des nations moins développées qui veulent revendiquer, en faveur de leurs peuples altérés de progrès et d'améliorations, les moyens que la nature a mis à leur disposition et qui, en général, ont été utilisés dans le passé pour augmenter la puissance et la richesse de pays maritimes qui n'ont rien à voir dans ces mers.

170. L'Equateur, conformément à ces principes et aux normes de la politique maritime qu'il a défendue, avec le Chili et le Pérou, dans la Déclaration de Santiago²⁰, exerce sa souveraineté sur une mer dont la limite extérieure se trouve à 200 milles de la ligne de base, et mon pays se félicite que le principe énoncé par les Etats du Pacifique sud oriental ait été le point de départ d'un grand mouvement qui compte aujourd'hui sur l'appui et la ferme coopération de beaucoup de nations de tous les continents.

²⁰ Déclaration sur la zone maritime, adoptée par la Conférence diplomatique sur l'exploitation et la conservation des richesses maritimes du Pacifique sud, tenue en 1952 par le Chili, l'Equateur et le Pérou.

171. Les regrettables incidents qui se sont produits en raison de la poursuite opiniâtre d'activités illégales et abusives de pêcheurs étrangers qui s'obstinent dans la vieille pratique consistant à exploiter une richesse qui n'est pas la leur ont démontré une fois de plus que, pour garantir et protéger les intérêts des peuples riverains, il ne suffit pas de déclarer un droit préférentiel ou exclusif, mais que l'exercice du droit souverain de l'Etat s'impose d'autant plus que la mer, qui comporte l'eau, le sol et le sous-sol, avec leurs ressources renouvelables et non renouvelables, constitue un tout qui ne peut être détruit et qui, dans son intégralité, revient et appartient à l'Etat riverain avec une souveraineté exclusive.

172. Les relations entre Etats évoluent d'une façon accélérée vers de nouvelles notions, de nouveaux objectifs compatibles avec le progrès du droit et de la science. Se cramponner aux formules anciennes, prétendre élaborer un droit de la mer sans s'écarter des lignes classiques bien dépassées, ce serait créer un obstacle insurmontable à l'élaboration de principes qui s'imposent en tant qu'élément vital pour la communauté internationale. Le respect sans restrictions des normes qui protègent l'ordre, la paix et la sécurité des Etats, ainsi que les ressources nécessaires à la subsistance et au progrès de leurs peuples, n'est pas incompatible avec l'exercice des droits de la communauté pour ce qui est du transit, de la navigation, des communications et de la coopération sur le plan international.

173. Ainsi, les droits de l'Etat font naître les devoirs de la communauté internationale. Ce rapport, à son tour, impose des obligations auxquelles l'Etat ne saurait se soustraire devant la communauté et qui constituent les devoirs de l'Etat envers la communauté.

174. Pour toutes ces raisons, l'Equateur affirme que les nouvelles orientations du droit de la mer avec extension de la souveraineté et de la juridiction de l'Etat riverain jusqu'à une limite de 200 milles cadrent parfaitement avec les exigences de la communauté internationale, permettant un rapport juste entre ce que l'Etat réclame pour lui et le besoin de préserver les ressources maritimes, et ce que l'interdépendance exige pour un développement meilleur de la vie internationale. La mer équatorienne est ouverte aux communications internationales, et, loin de nous isoler du monde, elle constitue un élément précieux de relations et de coopération. Mais nous nous opposons fermement aux abus et à tout acte qui porte atteinte aux intérêts du peuple et aux droits essentiels de l'Etat. Une conception similaire régit l'exercice de la souveraineté sur l'espace aérien au-dessus de la mer adjacente jusqu'aux limites de 200 milles.

175. Dans un esprit de franche compréhension et dans le désir de contribuer de façon positive à la formule la meilleure pour les normes du droit maritime, tout en réaffirmant le respect des droits souverains de l'Etat et la valeur des devoirs qui découlent de l'interdépendance, mon pays participera aux conférences régionales et mondiales qui vont avoir lieu, certain que les résultats qui y seront obtenus seront infiniment favorables au renforcement de la paix, à une coopération plus efficace entre nations et au progrès ferme et accéléré des pays moins développés, pour qui les richesses de la mer constituent un des moyens les

plus efficaces pour atteindre de meilleurs niveaux de vie et assurer à leurs peuples un bien-être et un progrès plus grands.

176. Le système commercial actuel et les mécanismes monétaires et financiers ont été établis après la seconde guerre mondiale avec une très faible participation des pays en voie de développement. Il s'agit d'éléments conçus essentiellement pour pousser la croissance économique et favoriser le rétablissement des pays développés. Cet objectif a été atteint. Après 25 ans, un certain nombre de pays sont parvenus à un développement industriel et technique très élevé, alors que la majorité de l'humanité, qui n'a pas eu grand-chose à voir avec la préparation du système commercial et financier international actuel, se heurte aux problèmes très graves du sous-développement et subit des conditions de vie incompatibles avec l'état actuel de la civilisation et les normes de coexistence et de justice établies ces dernières années.

177. Récemment, certains pays développés se sont trouvés face à de graves problèmes résultant d'une accumulation excessive de richesses et ont constaté la nécessité de modifier le système monétaire et financier actuel à la recherche d'équilibres nouveaux, modifiant ainsi les règles fragiles du jeu qui existaient et auxquelles tentaient de s'adapter les pays en voie de développement dans une lutte acharnée pour la justice et le bien-être social. Dans le contexte de cette lutte, les pays du tiers monde ont, depuis longtemps, proclamé la nécessité de transformer les injustes structures actuelles.

178. Nous arrivons donc à un moment d'importance particulière dans l'histoire des relations économiques internationales. Pour des raisons et des intérêts divers à bien des égards, il existe un consensus entre pays développés et pays en voie de développement pour l'adoption de réformes dans les systèmes existant actuellement dans le domaine commercial, financier et monétaire. Mon pays pense que la meilleure manière d'essayer d'harmoniser ces intérêts réside dans la négociation internationale sincère, dans des conditions d'égalité et avec la participation la plus ample des peuples du monde. Nous estimons, en outre, qu'il appartient aux divers organismes et organes des Nations Unies de jouer un rôle très important dans ces négociations. Nous espérons qu'à la présente session de l'Assemblée générale il sera pris conscience de ce fait et que l'Organisation sera en mesure de s'acquitter comme il convient de ses responsabilités.

179. Les solutions recherchées doivent être de très ample portée. Les palliatifs ne suffisent pas, et encore moins les petites concessions paternalistes de la part des pays développés. Et je dis cela en pensant à certaines propositions ou formules qui ont été soumises dans le contexte du droit de la mer, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] et des problèmes de l'environnement.

180. Au nom de mon pays, je rappelle qu'il existe des bases et des principes de coopération internationale très amples et une série d'aspirations et de propositions présentées par les pays en voie de développement qu'il convient d'utiliser pleinement et aussitôt que possible dans divers instruments internationaux.

181. L'un des principes qu'il convient de souligner est celui de la nécessité d'une répartition équitable des bénéfices du commerce et de la coopération entre tous les Etats, notamment les pays en voie de développement.

182. L'approbation par la CNUCED, à sa troisième session, de mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins développés et des pays en voie de développement sans littoral était une décision très juste et appropriée, mais il faut dans ce contexte que les Nations Unies étudient comme étant également importants les problèmes particuliers aux pays relativement moins développés dans chaque région.

183. Je répète ici notre ferme appui à l'initiative importante du Président du Mexique concernant la rédaction d'une charte des droits et des devoirs économiques des Etats à laquelle se réfère la résolution 45 (III) de la CNUCED. Il existe, dispersés entre divers instruments et résolutions, une série de principes sur les relations commerciales internationales et les problèmes touchant le développement économique. Ces principes devraient être réunis en une charte – internationalement acceptée – semblable à ce qui a été approuvé par la CNUCED dans sa résolution 46 (III).

184. Dans le domaine des transports maritimes, diverses recommandations ont été adoptées, ainsi que des décisions visant à l'amélioration des installations portuaires, au développement de la marine marchande des pays en voie de

développement, au transport international combiné de marchandises et à la coopération économique dans les transports maritimes. L'Equateur, qui donne un élan efficace au développement de sa marine marchande, a mis en vigueur ces derniers mois, conformément à des principes de valeur internationale, une loi de réserve des cargaisons qu'il estime indispensables aux intérêts du pays.

185. Il nous faut insister sur le fait que l'on ne peut parler de liberté au milieu de la pauvreté, ni de justice alors que près des deux tiers de l'humanité vivent dans des conditions indignes de l'humanité. Ainsi, mon pays entend inévitablement par "liberté et égalité" l'accroissement économique et le progrès social qui assurent des niveaux de vie dignes pour tous les hommes. Il est par conséquent évident que l'action internationale doit viser à briser ces obstacles grâce à la coopération pour le développement, avec les ressources nécessaires et dans des conditions favorables, afin que les pays en voie de développement puissent entreprendre des programmes massifs de lutte contre ces problèmes. Voilà pourquoi, sans préjudice de l'appui que l'Equateur accorde aux organismes des Nations Unies, j'ai le plaisir, du haut de cette tribune, de déclarer que mon pays considère la CNUCED et le PNUD comme des instruments d'importance particulière pour atteindre les objectifs de notre organisation, qui exigent davantage d'appui politique et davantage de ressources dans l'avenir.

La séance est levée à 13 h 20.